

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXV^e ANNEE. - N° 20

VENDREDI 10 MARS 2006

BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

SOMMAIRE DU 10 MARS 2006

	Pages
Visite d'Etat en France de leurs Majestés le Roi et la Reine d'Espagne, Juan Carlos 1^{er} et Sofia	676
CONSEIL DE PARIS	
Remplacement d'un Conseiller de Paris élu dans le 13 ^e arrondissement, démissionnaire à compter du 1 ^{er} mars 2006	635
MAIRIES D'ARRONDISSEMENT	
Mairie du 17^e arrondissement. — Délégation de signature du Maire de Paris à certains fonctionnaires de la Mairie du 17 ^e arrondissement (Arrêté du 27 février 2006)	635
VILLE DE PARIS	
Attribution de la dénomination « rue Madeleine Marzin » au passage public commençant au numéro 57, rue du Volga et finissant au numéro 128, rue d'Avron, à Paris 20 ^e (Arrêté du 30 janvier 2006).....	635
Attribution de la dénomination « rue Gaston Auguet » à la voie provisoirement dénommée CA/18 commençant au numéro 113, rue des Poissonniers et finissant au numéro 38, rue Boinod, à Paris 18 ^e (Arrêté du 21 février 2006)...	635
Fixation des tarifs d'utilisation des équipements du Stade Charléty (13 ^e) pour les établissements scolaires, associations et autres groupements (Arrêté du 1 ^{er} mars 2006) ...	636
Fixation des tarifs et des conditions d'accès aux équipements de remise en forme de la Ville de Paris gérés en régie, pour les usagers individuels (Arrêté du 1 ^{er} mars 2006)	639
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2006-003 réglementant, à titre provisoire, la circulation et le stationnement dans certaines voies du 4 ^e arrondissement de Paris (Arrêté du 1 ^{er} mars 2006)	639
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2006-005 modifiant les dispositions de l'arrêté municipal n° STV 1/2005-041 du 14 décembre 2005 réglementant, à titre provisoire, la circulation et le stationnement dans certaines voies du 9 ^e arrondissement (Arrêté du 2 mars 2006).	640
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2006-024 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue de Pondichéry, à Paris 15 ^e (Arrêté du 27 février 2006)	640

Visite d'Etat en France de leurs Majestés le Roi et la Reine d'Espagne, Juan Carlos 1^{er} et Sofia.

Le Maire de Paris

Paris, le 3 mars 2006

NOTE

à Mesdames et Messieurs les Maires d'arrondissement,
Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux
et Directeurs de la Ville de Paris

A l'occasion de la visite d'Etat en France de leurs Majestés le Roi et la Reine d'Espagne, Juan Carlos 1^{er} et Sofia, les bâtiments et édifices publics se trouvant sur le parcours du cortège officiel devront être pavés aux couleurs de la France et de l'Espagne, du lundi 27 mars au mercredi 29 mars 2006 inclus.

Bertrand DELANOË

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 4/2006-001 instaurant, à titre provisoire, un sens unique de circulation dans une partie de la rue de la Pompe, à Paris 16 ^e (Arrêté du 23 février 2006)	641
Direction des Ressources Humaines. — Désignation de trois chefs de bureau	641
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours externe d'accès au corps des conseillers des activités physiques et sportives de la Commune de Paris (F/H) ouvert à partir du 19 septembre 2005 pour 2 postes.....	641
Direction des Ressources Humaines. — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours externe d'accès au corps des conseillers des activités physiques et sportives de la Commune de Paris (F/H) ouvert à partir du 19 septembre 2005	641
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours externe pour l'accès au corps des personnels de maîtrise dans la branche d'activité logistique et transports — spécialité exploitation des transports — ouvert à partir du 12 décembre 2005 pour 2 postes	641

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise de la Commune de Paris dans la branche d'activité logistique et transports — spécialité exploitation des transports — ouvert à partir du 12 décembre 2005 pour 2 postes auxquels s'ajoute un poste non pourvu au titre du concours externe..... 642

Direction des Ressources Humaines. — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise de la Commune de Paris dans la branche d'activité logistique et transports — spécialité exploitation des transports — ouvert à partir du 12 décembre 2005..... 642

DEPARTEMENT DE PARIS

Agrément d'associations et organismes sans but lucratif aux fins d'apporter leur concours aux personnes dans leur demande d'allocation de Revenu Minimum d'Insertion jusqu'au 31 décembre 2006 (Arrêté du 1^{er} mars 2006)..... 642
Annexe 1 642

Agrément d'associations et organismes sans but lucratif aux fins de recevoir les déclarations d'élection de domicile des personnes sans résidence stable qui demandent à bénéficier de l'allocation de Revenu Minimum d'Insertion jusqu'au 31 décembre 2006 (Arrêté du 1^{er} mars 2006)..... 645
Annexe 1 645
Annexe 2 648
Annexe 3 648

Autorisation donnée à la S.A.S. « Crèche Attitude » pour le fonctionnement d'une crèche collective 19, rue Charles Lecocq, à Paris 15^e (Arrêté du 21 février 2006) 648

Fixation de la capacité d'accueil et de la tarification 2006 pour l'établissement C.A.J. Saint-Joseph situé 9, rue Georgette Agutte, à Paris 18^e (Arrêté du 27 février 2006)..... 648

Fixation du prix de journée 2006 pour l'établissement Foyer de Vie Saint-Joseph situé 9, rue Georgette Agutte, à Paris 18^e (Arrêté du 27 février 2006) 649

Direction des Ressources Humaines. — Désignation de la représentante du Comité Technique Paritaire relative à l'examen du protocole Emploi des salariés handicapés de la Mairie de Paris (Arrêté du 3 mars 2006)..... 649

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours externe pour l'accès au corps des secrétaires médicaux et sociaux du Département de Paris ouvert à partir du 2 janvier 2006 pour 20 postes 649

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours interne pour l'accès au corps des secrétaires médicaux et sociaux du Département de Paris ouvert à partir du 2 janvier 2006 pour 20 postes 650

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Liste principale établie par ordre alphabétique des candidats déclarés admis au concours sur titres ouvert le 31 octobre 2005 pour le recrutement de moniteurs éducateurs dans les établissements départementaux en application du plan de résorption de l'emploi précaire 650

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Liste complémentaire établie par ordre alphabétique des candidats déclarés admis au concours sur titres ouvert le 31 octobre 2005 pour le recrutement de moniteurs éducateurs dans les établissements départementaux en application du plan de résorption de l'emploi précaire 651

ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS

Arrêté n° 2006-0067 DG portant délégation de la signature de la Directrice Générale. — (Arrêté modificatif du 2 mars 2006)..... 651

PREFECTURE DE POLICE

Arrêtés 2006-20174 et 2006-20175 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement (Arrêtés du 28 février 2006)..... 651

Arrêté BR n° 06-00014 fixant le nombre de postes offerts au concours professionnel pour l'accès à l'emploi de cadre supérieur de santé à la Préfecture de Police (Arrêté du 28 février 2006)..... 651

Arrêté portant modification de l'article premier de l'arrêté n° 2003-15664 du 11 juin 2003, relatif à la désignation des membres du jury de l'examen du B.E.P.E.C.A.S.E.R. (Arrêté du 24 février 2006) 652

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2006-0663 fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour le recrutement d'ouvriers professionnels spécialité électricien (Arrêté du 24 février 2006)..... 652

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2006-0664 fixant la composition du jury du concours interne et du concours externe pour le recrutement de maîtres ouvriers spécialité électricien (Arrêté du 24 février 2006) 653

COMMUNICATIONS DIVERSES

Pose, par la Ville de Paris, d'appareils d'éclairage public, à Paris 6^e et 7^e 654

Direction du développement économique et de l'emploi — Avis d'appel public à candidatures. — Convention d'occupation du domaine public relative à la réalisation et l'exploitation d'une supérette dans un marché couvert de la Ville de Paris 654

Marchés publics. — Avis aux soumissionnaires..... 655
— Avis d'attributions..... 655
— Procédures adaptées ouvertes 659

Direction de l'Urbanisme. — Avis aux constructeurs relatif au respect du délai d'instruction des déclarations de travaux..... 667

Urbanisme. — Liste des demandes de permis de construire déposées entre le 20 février et le 26 février 2006... 667

Urbanisme. — Liste des demandes de permis de démolir déposées entre le 20 février et le 26 février 2006 668

Urbanisme. — Registre des déclarations de travaux déposées entre le 20 février et le 26 février 2006 669

Urbanisme. — Liste des permis de construire délivrés entre le 20 février et le 26 février 2006..... 672

Urbanisme. — Liste des permis de démolir délivrés entre le 20 février et le 26 février 2006 674

Urbanisme. — Liste des permis de construire ayant fait l'objet d'un certificat de conformité entre le 20 février et le 26 février 2006..... 675

Urbanisme. — Liste des permis de construire ayant fait l'objet d'un refus de conformité entre le 20 février et le 26 février 2006 675

POSTES A POURVOIR

Direction du Patrimoine et de l'Architecture. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H) 675

Direction des Affaires Scolaires. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H)..... 675

Direction des Moyens Généraux. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H)..... 676

CONSEIL DE PARIS

Remplacement d'un Conseiller de Paris élu dans le 13^e arrondissement, démissionnaire à compter du 1^{er} mars 2006.

A la suite de la démission de M. Jean DESESSARD, Conseiller de Paris, élu dans le 13^e arrondissement le 18 mars 2001, dont réception fut accusée par M. le Maire de Paris le 15 février 2006 avec prise d'effet le 1^{er} mars 2006, et en application de l'article L. 272-6 du Code électoral :

- M. Francis COMBROUZE, conseiller du 13^e arrondissement, devient Conseiller de Paris ;
- M. Arnaud MURET devient Conseiller du 13^e arrondissement, à cette même date.

MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

Mairie du 17^e arrondissement. — Délégation de signature du Maire de Paris à certains fonctionnaires de la Mairie du 17^e arrondissement.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-30 et R. 2122-8 ;

Vu l'arrêté du 6 mai 2004 portant délégation de signature aux fonctionnaires de la Mairie du 17^e arrondissement pour légaliser et certifier matériellement la signature des administrés et certifier conforme des documents, coter et parapher des registres, livres et répertoires dont la tenue est imposée par la loi.

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté du 6 mai 2004 susvisé est abrogé.

Art. 2. — La délégation de signature du Maire de Paris à l'effet de procéder à la légalisation et à la certification matérielle des signatures des administrés, de procéder aux certifications matérielles et aux certifications conformes des pièces et documents présentés à cet effet, de coter et parapher des registres, livres et répertoires dont la tenue est imposée par la loi, est donnée aux fonctionnaires de la Mairie du 17^e arrondissement dont les noms suivent :

- Mlle Emilie COCHET, adjoint administratif ;
- Mme Andrée-Anne COMUCE, adjoint administratif ;
- M. Alain DELAS, secrétaire administratif de classe normale ;
- Mme Carole MEDDOUR, adjoint administratif ;
- Mme Natacha NIEDDU, adjoint administratif ;
- M. Mikaël SEROR, adjoint administratif ;
- M. Camille TEZA, adjoint administratif ;
- Mlle Vanessa THEOPHILE, adjoint administratif ;

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 4. — Ampliation de cet arrêté sera adressée à :
 — M. le Préfet de la Région d'Île-de-France ;
 — M. le Secrétaire Général de la Ville de Paris ;
 — M. le Directeur de la Décentralisation et des Relations avec les associations, les Territoires et les Citoyens ;

- M. le Directeur Général des services de la Mairie du 17^e arrondissement ;
- aux intéressés.

Fait à Paris, le 27 février 2006

Bertrand DELANOË

VILLE DE PARIS

Attribution de la dénomination « rue Madeleine Marzin » au passage public commençant au numéro 57, rue du Volga et finissant au numéro 128, rue d'Avron, à Paris 20^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 mai 1956 portant réglementation de la dénomination des voies de Paris, publiques et privées ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement en date du 29 novembre 2005 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2005 DU 224 en date des 12, 13 et 14 décembre 2005 relative à l'attribution de la dénomination « rue Madeleine Marzin » au passage public commençant au numéro 57, rue du Volga et finissant au numéro 128, rue d'Avron, dans le 20^e arrondissement de Paris ;

Vu le rapport de la Directrice de l'Urbanisme ;

Arrête :

Article premier. — La dénomination « rue Madeleine Marzin » est attribuée au passage public commençant au numéro 57, rue du Volga et finissant au numéro 128, rue d'Avron, dans le 20^e arrondissement de Paris, conformément à l'emprise définie sous une trame grisée au plan annexé à la minute du présent arrêté.

Art. 2. — La feuille parcellaire 95 D1 édition 1992 de la collection minute du plan de Paris au 1/500^e visé à l'arrêté préfectoral du 14 mai 1956 est modifiée en conséquence.

Art. 3. — Le plan annexé au présent arrêté est consultable à la Mairie de Paris, Direction de l'Urbanisme, Sous-Direction de l'Action Foncière, Service de la Topographie et de la Documentation Foncière, 17, boulevard Morland, 75181 Paris Cedex 04.

Art. 4. — La Directrice de l'Urbanisme et le Directeur de la Voirie et des Déplacements sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et dont copie sera adressée à :

1° — M. le Chef des Services Fiscaux, Directeur des Services Fonciers de Paris (Service du Cadastre) ;

2° — chacun des services intéressés des administrations concernées.

Fait à Paris, le 30 janvier 2006

Bertrand DELANOË

Attribution de la dénomination « rue Gaston Auguet » à la voie provisoirement dénommée CA/18 commençant au numéro 113, rue des Poissonniers et finissant au numéro 38, rue Boinod, à Paris 18^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 mai 1956 portant réglementation de la dénomination des voies de Paris, publiques et privées ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement, en date du 16 janvier 2006 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2006 DU 2 en date des 30 et 31 janvier 2006 relative à l'attribution de la dénomination « rue Gaston Auguet » à la voie provisoirement dénommée CA/18, commençant au numéro 113, rue des Poissonniers et finissant au numéro 38, rue Boinod dans le 18^e arrondissement de Paris ;

Vu le rapport de la Directrice de l'Urbanisme ;

Arrête :

Article premier. — La dénomination « rue Gaston Auguet » est attribuée à la voie provisoirement dénommée CA/18 commençant au numéro 113, rue des Poissonniers et finissant au numéro 38, rue Boinod dans le 18^e arrondissement de Paris, conformément à l'emprise définie sous une trame grisée au plan annexé à la minute du présent arrêté.

Art. 2. — Les feuilles parcellaires 31 D1 et 31 D4 édition 1988 de la collection minute du plan de Paris au 1/500^e visé à l'arrêté préfectoral du 14 mai 1956 est modifiée en conséquence.

Art. 3. — Le plan annexé au présent arrêté est consultable à la Mairie de Paris, Direction de l'Urbanisme, Sous-Direction de l'Action Foncière, Service de la Topographie et de la Documentation Foncière, 17, boulevard Morland, 75181 Paris Cedex 04.

Art. 4. — La Directrice de l'Urbanisme et le Directeur de la Voirie et des Déplacements sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et dont copie sera adressée à :

1° — M. le Chef des Services Fiscaux, Directeur des Services Fonciers de Paris (Service du Cadastre) ;

2° — chacun des services intéressés des administrations concernées.

Fait à Paris, le 21 février 2006

Bertrand DELANOË

Fixation des tarifs d'utilisation des équipements du Stade Charléty (13^e) pour les établissements scolaires, associations et autres groupements.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment le livre III et le livre V de sa deuxième partie relative à la Commune ;

Vu la délibération du 25 mars 2001 par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux directeurs et chefs de service de la Ville de Paris ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 27 et 28 février 2006 autorisant le Maire de Paris à fixer les tarifs d'utilisation des équipements du Stade Charléty (13^e) pour les établissements scolaires, associations et autres groupements ;

Sur la proposition de la Directrice de la Jeunesse et des Sports ;

Arrête :

Article premier. — Utilisateurs bénéficiant de la gratuite :

La gratuité de l'utilisation des équipements du Stade Charléty est accordée aux utilisateurs suivants :

— services de la Ville de Paris ou prestataires de marché agissant pour son compte ;

— établissements scolaires du 1^{er} degré publics ou privés sous contrat d'association avec l'Etat ;

— collèges publics ou privés sous contrat d'association avec l'Etat ;

— lycées municipaux de la Ville de Paris ;

— organisateurs de manifestations à but caritatif satisfaisant aux trois conditions suivantes : intérêt général de la manifestation avéré, ouverture à un très large public, accès gratuit ou reversement des recettes à un organisme caritatif (attesté par un récépissé délivré par l'organisme récipiendaire).

Art. 2. — Tarifs applicables aux utilisations régulières

2.1. Les équipements sportifs couverts

Equipement	Tarif horaire créneaux ordinaires (en €)	Tarif horaire stages (en €)
Salle Pierre Charpy	15	28
Dojo	8	20
2 salles	3	7
Salle Boisset	6	13

2.2. Les équipements sportifs non couverts

Equipement	Tarif horaire créneaux ordinaires (en €)	Tarif horaire stages (en €)
Piste du terrain d'honneur	10	20
Terrain d'honneur	25	42
Piste du terrain synthétique	5	15
Terrain synthétique	5	15

2.3. Espaces à usage médical, paramédical ou commercial

L'occupation des espaces à usage médical, paramédical ou commercial est consentie moyennant un loyer de 12,50 €/m²/mois hors charges.

Art. 3. — Tarifs applicables aux utilisations exceptionnelles

Pour l'application des tarifs définis ci-après toute demi-journée ou journée commencée est due.

Ces tarifs ne sont par ailleurs pas exclusifs d'une demande de remboursement des dépenses engagées par l'administration en cas de dégradation anormale des équipements liée à l'occupation.

3.1. Manifestations exceptionnelles avec recettes

Les manifestations avec recettes sont celles qui donnent lieu à perception de droits d'entrée auprès du public.

3.1.1. Tarifs d'utilisation du terrain d'honneur

3.1.1.1. Manifestations sportives

Un montant de 10 % des recettes est perçu après déduction de la taxe des spectacles. Il existe cependant un minimum forfaitaire, pour couvrir une part des frais occasionnés pour la Ville par l'occupation.

Nb de spectateurs	Minimum forfaitaire par journée (en €)
Moins de 500 personnes	1 350
De 501 à 1 000 personnes	1 800
De 1 001 à 2 000 personnes	3 750
De 2 001 à 7 500 personnes	7 420
Plus de 7 500 personnes	19 100

Pour les manifestations se déroulant sur plusieurs jours (comme les meetings d'athlétisme), une réduction de 10 % est applicable sur la grille du minimum forfaitaire.

Pour les entraînements de sportifs préparant une compétition, un tarif horaire de 30 € s'applique.

Chaque jour de montage/démontage est facturé 675 €.

3.1.1.2. Manifestations non sportives

Un montant de 10 % des recettes est perçu après déduction de la taxe des spectacles. Il existe cependant un minimum forfaitaire, pour couvrir une part des frais occasionnés pour la Ville par l'occupation. Ce minimum forfaitaire est majoré de 50 % par rapport aux manifestations sportives.

Nb de spectateurs	Minimum forfaitaire par journée (en €)
Moins de 500 personnes	2 700
De 501 à 1 000 personnes	3 600
De 1 001 à 2 000 personnes	7 500
De 2 001 à 7 500 personnes	14 840
Plus de 7 500 personnes	38 200

Chaque jour de montage/démontage est facturé 1 350 €.

3.1.2. Tarifs d'utilisation de la salle Pierre Charpy

3.1.2.1. Manifestations sportives

Un montant de 10 % des recettes est perçu après déduction de la taxe des spectacles. Il existe cependant un minimum forfaitaire, pour couvrir une part des frais occasionnés pour la Ville par l'occupation.

Nb de spectateurs	Minimum forfaitaire par journée (en €)
Moins de 500 personnes	500
De 501 à 1 000 personnes	1 000
De 1 001 à 2 000 personnes	1 570

Chaque jour de montage/démontage est facturé 250 €.

3.1.2.2. Manifestations non sportives

Un montant de 10 % des recettes est perçu après déduction de la taxe des spectacles. Il existe cependant un minimum forfaitaire, pour couvrir une part des frais occasionnés pour la Ville par l'occupation.

Nb de spectateurs	Minimum forfaitaire par journée (en €)
Moins de 500 personnes	1 000
De 501 à 1 000 personnes	2 000
De 1 001 à 2 000 personnes	3 140

Chaque jour de montage/démontage serait facturé 500 €.

3.1.3. Tarifs d'utilisation des coursives et de l'esplanade

Les coursives situées sous les tribunes du terrain d'honneur, ainsi que l'esplanade, peuvent faire l'objet d'une utilisation pour des manifestations sportives et non sportives. La tarification s'effectue en fonction du nombre de mètres carrés occupés par jour.

3.1.3.1. Manifestations sportives

Le tarif est de 3,50 € par mètre carré occupé par jour.

Chaque jour de montage/démontage est facturé 675 €.

3.1.3.2. Manifestations non sportives

Le tarif est de 6,50 € par mètre carré occupé par jour.

Chaque jour de montage/démontage est facturé 1 350 €.

3.1.4 Tarifs d'utilisation des salons

Le Stade Charléty dispose de quatre lieux équivalents à des salons et qui peuvent être utilisés pour des événements non sportifs : le Salon d'Honneur, la Grande Salle de Réunion, la Salle de Presse et la Salle Boisset.

Salons	Tarifs ½ journée (en €)	Tarifs journée (en €)
Salon d'honneur	200	350
Grande salle de réunion	180	320
Salle de presse	180	320
Salle Boisset	180	320

3.2. Manifestations exceptionnelles sans recettes

3.2.1. Tarifs d'utilisation du terrain d'honneur

3.2.1.1. Manifestations mises en place par des organismes à but non lucratif et non cultuel

3.2.1.1.a/ Manifestations sportives

Nb de spectateurs	Tarif journée (en €)
Moins de 500 personnes	675
De 501 à 1 000 personnes	900
De 1 001 à 2 000 personnes	1 875
De 2 001 à 7 500 personnes	3 710
Plus de 7 500 personnes	9 550

Pour les manifestations se déroulant sur plusieurs jours (comme les meetings d'athlétisme), une réduction de 10 % est applicable.

Pour les entraînements de sportifs préparant une compétition, un tarif horaire de 30 € s'applique.

Chaque jour de montage/démontage est facturé 338 €.

3.2.1.1.b/ Manifestations non sportives :

Nb de spectateurs	Tarif journée (en €)
Moins de 500 personnes	1 350
De 501 à 1 000 personnes	1 800
De 1 001 à 2 000 personnes	3 750
De 2 001 à 7 500 personnes	7 420
Plus de 7 500 personnes	19 100

Pour les manifestations se déroulant sur plusieurs jours, une réduction de 10 % est applicable.

Chaque jour de montage/démontage est facturé 675 €.

3.2.1.2. Manifestations mises en place par des organismes à but lucratif ou cultuel

3.2.1.2.a/ Manifestations sportives

Nb de spectateurs	Tarif journée (en €)
Moins de 500 personnes	1 350
De 501 à 1 000 personnes	1 800
De 1 001 à 2 000 personnes	3 750
De 2 001 à 7 500 personnes	7 420
Plus de 7 500 personnes	19 100

Pour les manifestations se déroulant sur plusieurs jours, une réduction de 10 % est applicable.

Chaque jour de montage/démontage est facturé 675 €.

Pour les entraînements de sportifs préparant une compétition, un tarif horaire de 30 € s'applique.

3.2.1.2.b/ Manifestations non sportives

Nb de spectateurs	Tarif journée (en €)
Moins de 500 personnes	2 700
De 501 à 1 000 personnes	3 600
De 1 001 à 2 000 personnes	7 500
De 2 001 à 7 500 personnes	14 840
Plus de 7 500 personnes	38 200

Pour les manifestations se déroulant sur plusieurs jours, une réduction de 10 % est applicable.

Chaque jour de montage/démontage est facturé 1 350 €.

3.2.2. Tarifs d'utilisation de la Salle Pierre Charpy

3.2.2.1. Manifestations mises en place par des organismes à but non lucratif et non cultuel

3.2.2.1.a/ Manifestations sportives

Nb de spectateurs	Tarif journée (en €)
Moins de 500 personnes	250
De 501 à 1 000 personnes	500
De 1 001 à 2 000 personnes	785

Chaque jour de montage/démontage est facturé 125 €.

3.2.2.1.b/ Manifestations non sportives

Nb de spectateurs	Tarif journée (en €)
Moins de 500 personnes	500
De 501 à 1 000 personnes	1 000
De 1 001 à 2 000 personnes	1 570

Chaque jour de montage/démontage est facturé 250 €.

3.2.2.2. Manifestations mises en place par des organismes à but lucratif ou cultuel

3.2.2.2.a/ Manifestations sportives

Nb de spectateurs	Tarif journée (en €)
Moins de 500 personnes	500
De 501 à 1 000 personnes	1 000
De 1 001 à 2 000 personnes	1 570

Chaque jour de montage/démontage est facturé 250 €.

3.2.2.2.b/ Manifestations non sportives

Nb de spectateurs	Tarif journée (en €)
Moins de 500 personnes	1 000
De 501 à 1 000 personnes	2 000
De 1 001 à 2 000 personnes	3 140

Chaque jour de montage/démontage est facturé 500 €.

3.2.3. Tarifs d'utilisation des coursives et de l'esplanade

3.2.3.1. Manifestations mises en place par des organismes à but non lucratif et non cultuel

3.2.3.1.a/ Manifestations sportives

Le tarif est de 1,50 € par mètre carré occupé par jour.

Chaque jour de montage/démontage est facturé 338 €.

3.2.3.1.b/ Manifestations non sportives

Le tarif est de 2,15 € par mètre carré occupé par jour.

Chaque jour de montage/démontage est facturé 675 €.

3.2.3.2. Manifestations mises en place par des organismes à but lucratif ou cultuel

3.2.3.2.a/ Manifestations sportives

Le tarif est de 3,15 € par mètre carré occupé par jour.

Chaque jour de montage/démontage est facturé 675 €.

3.2.3.2.b/ Manifestations non sportives

Le tarif est de 5 € par mètre carré occupé par jour.

Chaque jour de montage/démontage est facturé 1 350 €.

3.2.4. Tarifs d'utilisation des salons

3.2.4.1. Manifestations mises en place par des organismes à but non lucratif et non cultuel

Salons	Tarif ½ journée (en €)	Tarif journée (en €)
Salon d'honneur	150	260
Grande salle de réunion	126	224
Salle de presse	126	224
Salle Boisset	126	224

3.2.4.2 Manifestations mises en place par des organisations à but lucratif ou cultuel

Salons	Tarif ½ journée (en €)	Tarif journée (en €)
Salon d'honneur	200	350
Grande salle de réunion	180	320
Salle de presse	180	320
Salle Boisset	180	320

3.3. tournages

Type de tournage	Forfait journalier (en €)	Forfait par équipe (en €)			Droits d'entrée et de stationnement des véhicules (en €)	
		1-20 pers.	21-50 pers.	Plus de 50 pers.	Véhicule < 5 t	Véhicules > 5 t
Promotion de la Ville, Reportage d'actualité, Scolaires, œuvre caritative						
Photo artistique	120					
Court-métrage, Documentaire, Photo publicitaire ou commerciale	300	200	400	600	55	85
Long-métrage, Fiction TV, Film publicitaire	1 100	200	400	600	55	85

3.4. buvettes

L'installation de buvettes peut être autorisée moyennant le paiement d'une redevance équivalent à 15 % du chiffre d'affaires H.T. réalisé.

Art. 4. — La Directrice de la Jeunesse et des Sports est chargée de l'exécution du présent arrêté dont copies seront adressées :

- au Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, Bureau des Affaires Juridiques (2 ex) ;
- au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France (3 ex) ;
- à la Directrice des Finances, Bureau F5, Section des Recettes ;
- à la Directrice de la Jeunesse et des Sports, Service des Affaires Juridiques et Financières.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

La Directrice de la Jeunesse et des Sports

Valérie de BREM

Fixation des tarifs et des conditions d'accès aux équipements de remise en forme de la Ville de Paris gérés en régie, pour les usagers individuels.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment le livre III et le livre V de sa deuxième partie relative à la Commune ;

Vu la délibération du 25 mars 2001 par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux directeurs et chefs de service de la Ville de Paris ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 27 et 28 février 2006 autorisant le Maire de Paris à fixer les tarifs et les conditions d'accès aux équipements de remise en forme de la Ville de Paris gérés en régie, pour les usagers individuels ;

Sur la proposition de la Directrice de la Jeunesse et des Sports ;

Arrête :

Article premier. — Le montant des redevances dues par les usagers individuels des équipements de remise en forme du stade Sébastien Charléty, ainsi que les conditions pour bénéficier du tarif réduit, sont fixés conformément au tableau ci-après, pour une période allant du 1^{er} mars 2006 au 1^{er} juin 2006.

L'accès aux équipements est possible dans la limite des places disponibles.

1.1. Tarifs :

Du 1^{er} mars au 1^{er} juin 2006 inclus :

Produits	Plein tarif en euros	Tarif réduit en euros
Abonnement		
- 3 mois	161	137
- 1 mois	84	67
Entrées		
- 10 entrées	100	70
- 1 entrée	12	8

1.2. Conditions d'accès au tarif réduit :

Le tarif réduit est accordé aux étudiants de moins de 27 ans sur présentation d'une carte d'étudiant.

Art. 2. — La délibération 2005 DJS 236 des 11 et 12 juillet 2005, relative aux équipements de remise en forme de la piscine de la Butte aux Cailles (13^e arr.), reste en vigueur.

Art. 3. — La Directrice de la Jeunesse et des Sports est chargée de l'exécution du présent arrêté dont copies seront adressées :

- au Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, Bureau des affaires juridiques (2 ex) ;
- au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France (3 ex) ;
- à la Directrice des Finances, Bureau F5, Section des recettes ;
- à la Directrice de la Jeunesse et des Sports, Service des Affaires Juridiques et Financières.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

La Directrice de la Jeunesse et des Sports

Valérie de BREM

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2006-003 réglementant, à titre provisoire, la circulation et le stationnement dans certaines voies du 4^e arrondissement de Paris.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 00-1010 du 24 janvier 2000 modifiant l'arrêté préfectoral n° 74-16716 du 4 décembre 1974 portant création et utilisation de voies de circulation réservées à certains véhicules ;

Considérant que, dans le cadre de travaux d'aménagement de voirie entrepris dans la partie de la rue des Deux Ponts comprise entre les numéros 1 et 21, à Paris 4^e, il est nécessaire d'y réglementer, à titre provisoire, la circulation ainsi que le stationnement rue Saint-Louis en l'Île et quai de Béthune ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 13 mars 2006 au 7 avril 2006 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le couloir bus, situé dans la partie de la rue des Deux Ponts comprise entre les numéros 1 et 21, sera neutralisé à titre provisoire du 13 mars au 7 avril 2006 inclus.

Art. 2. — Le stationnement sera interdit à titre provisoire du 13 mars au 7 avril 2006 inclus et considéré comme gênant la circulation publique dans les voies suivantes du 4^e arrondissement :

- Saint-Louis en l'Île (rue) : au droit des numéros 50 et 52 ;
- Béthune (quai de) : en vis-à-vis du n° 36.

Art. 3. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe, et lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 4. — L'arrêté préfectoral n° 00-1010 du 24 janvier 2000 modifiant l'arrêté préfectoral n° 74-16716 du 4 décembre 1974 portant création et utilisation de voies de circulation réservées à certains véhicules sera suspendu du 13 mars au 7 avril 2006 inclus en ce qui concerne la rue des Deux Ponts dans sa partie comprise entre le n° 1 et 21.

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*L'Ingénieur Divisionnaire des Travaux,
Adjoint au Chef de la 1^{re} Section Territoriale
de Voirie*

Didier LANDREVIE

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2006-005 modifiant les dispositions de l'arrêté municipal n° STV 1/2005-041 du 14 décembre 2005 réglementant, à titre provisoire, la circulation et le stationnement dans certaines voies du 9^e arrondissement.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté municipal n° STV 1/2005-041 du 14 décembre 2005 réglementant, à titre provisoire, la circulation et le stationnement dans certaines voies du 9^e arrondissement ;

Considérant que, dans le cadre d'importants travaux d'aménagement de voirie entrepris pour la réalisation du quartier vert Faubourg Montmartre, à Paris 9^e, il est nécessaire d'y réglementer, à titre provisoire, la circulation et le stationnement ;

Arrête :

Article premier. — Les dispositions des articles 1^{er} et 2 de l'arrêté municipal susvisé sont modifiées comme suit en ce qui concerne la rue Bleue à Paris 9^e :

De la rue La Fayette à la rue de Trévise, la rue Bleue sera interdite, à titre provisoire, à la circulation générale, et le stationnement y sera également interdit, à titre provisoire, et considéré comme gênant la circulation des 2 côtés, du 13 mars au 30 juin 2006 inclus.

Art. 2. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 mars 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*L'Ingénieur Divisionnaire des Travaux,
Adjoint au Chef de la 1^{re} Section Territoriale
de Voirie*

Didier LANDREVIE

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2006-024 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue de Pondichéry, à Paris 15^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que dans le cadre d'importants travaux de voirie dans la rue de Pondichéry, à Paris 15^e, il est nécessaire d'instaurer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant dans une section de cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant les travaux qui s'échelonnent du 10 mars au 30 avril 2006 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique dans la voie suivante du 15^e arrondissement :

— Pondichéry (rue de) : du n° 11 bis au n° 15 et du n° 16 ter au n° 20.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables à partir du 10 mars et jusqu'à la fin des travaux prévue le 30 avril 2006.

Art. 4. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des signalisations correspondantes.

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de

la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 27 février 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur Divisionnaire des Travaux de Paris,
Adjointe au chef de la 3^e Section Territoriale
de Voirie*

Florence LATOURNERIE

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 4/2006-001 instaurant, à titre provisoire, un sens unique de circulation dans une partie de la rue de la Pompe, à Paris 16^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment son article R. 412-28 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que la réalisation d'importants travaux de voirie nécessite la mise en sens unique, à titre provisoire, d'une partie de la rue de la Pompe, à Paris 16^e ;

Considérant dès lors qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui seront réalisés les dimanches 12, 19 et 26 mars 2006 ainsi que le dimanche 2 avril 2006 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Un sens unique de circulation provisoire est instauré les 12, 19 et 26 mars 2006 ainsi que le 2 avril 2006 dans la voie suivante du 16^e arrondissement :

— Pompe (rue de la) : depuis la rue de la Tour vers et jusqu'à la rue Nicolo.

Art. 2. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 février 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur Chef d'Arrondissement,
Chef de la 4^e Section Territoriale de Voirie*

Daniel LE DOUR

Direction des Ressources Humaines. — Désignation de trois chefs de bureau.

Par arrêté en date du 10 février 2006 :

— M. Marc ZAWADZKI, attaché principal d'administration de 2^e classe de la Ville de Paris à la Direction des Ressources Humaines, est affecté à la Direction de la Voirie et des Déplacements — Sous-Direction de l'Administration Générale — en qualité d'adjoint au Chef du Service des Ressources Humaines à compter du 14 mars 2006 et désigné en qualité de Chef du Bureau de la prévision et de la formation.

Par arrêté en date du 21 février 2006 :

— M. Didier SAINT JALMES, attaché principal d'administration de 2^e classe de la Ville de Paris à la Direction des Affaires Scolaires, est désigné, à compter du 27 février 2006, en qualité de Chef du Bureau de la prévision scolaire au sein de la Sous-Direction de l'Administration Générale.

Par arrêté en date du 23 février 2006 :

— Mme Clémentine PEROUMAL, attachée d'administration de la Ville de Paris à la Direction de la Prévention et de la Protection, est désignée, à compter du 1^{er} mars 2006, en qualité de Chef du Bureau de l'administration générale.

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours externe d'accès au corps des conseillers des activités physiques et sportives de la Commune de Paris (F/H) ouvert à partir du 19 septembre 2005 pour 2 postes.

1 — M. HEUZE Stéphane

2 — M. GUIDI Paolo.

Arrête la présente liste à 2 (deux) noms.

Fait à Paris, le 2 mars 2006

Le Président du Jury

Rémi VIENOT

Direction des Ressources Humaines. — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours externe d'accès au corps des conseillers des activités physiques et sportives de la Commune de Paris (F/H) ouvert à partir du 19 septembre 2005,

afin de permettre le remplacement de candidat(e)s figurant sur la liste principale, qui ne peuvent être nommé(e)s ou, éventuellement, de pourvoir des vacances d'emploi survenant dans l'intervalle de deux concours et dans la limite de deux ans.

1 — M. DUFEUTRELLE Guillaume

2 — M. COCHET Evin.

Arrête la présente liste à 2 (deux) noms.

Fait à Paris, le 2 mars 2006

Le Président du Jury

Rémi VIENOT

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours externe pour l'accès au corps des personnels de maîtrise dans la branche d'activité logistique et transports — spécialité exploitation des transports — ouvert à partir du 12 décembre 2005 pour 2 postes.

1 — Mlle SALHI Fatima.

Arrête la présente liste à 1 (un) nom.

Fait à Paris, le 24 février 2006

Le Président du Jury

Jean Pierre RAVIOT

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise de la Commune de Paris dans la branche d'activité logistique et transports — spécialité exploitation des transports — ouvert à partir du 12 décembre 2005 pour 2 postes auxquels s'ajoute un poste non pourvu au titre du concours externe.

- 1 — M. DOUILLARD Olivier
2 — M. BOUCHET Jean Louis
3 — M. SODMON Christophe.

Arrête la présente liste à 3 (trois) noms.

Fait à Paris, le 24 février 2006

Le Président du Jury
Jean Pierre RAVIOT

Direction des Ressources Humaines. — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise de la Commune de Paris dans la branche d'activité logistique et transports — spécialité exploitation des transports — ouvert à partir du 12 décembre 2005,

afin de permettre le remplacement de candidat(e)s figurant sur la liste principale, qui ne peuvent être nommé(e)s ou, éventuellement, de pourvoir des vacances d'emploi survenant dans l'intervalle de deux concours et dans la limite de deux ans.

- 1 — M. FICHERA Lucien
2 — M. THOMAS Philippe.

Arrête la présente liste à 2 (deux) noms.

Fait à Paris, le 24 février 2006

Le Président du Jury
Jean Pierre RAVIOT

DEPARTEMENT DE PARIS

Agrément d'associations et organismes sans but lucratif aux fins d'apporter leur concours aux personnes dans leur demande d'allocation de Revenu Minimum d'Insertion jusqu'au 31 décembre 2006.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L. 262-14 ;

Vu le décret n° 89-73 du 3 février 1989 relatif aux conditions d'agrément des associations et organismes sans but lucratif auprès desquels les demandes d'allocation de Revenu Minimum d'Insertion peuvent être déposées ;

Arrête :

Article premier. — Les associations et organismes sans but lucratif, dont la liste figure en annexe 1, sont agréés aux fins d'apporter leur concours aux personnes dans leur demande d'allocation de Revenu Minimum d'Insertion jusqu'au 31 décembre 2006.

Art. 2. — Les associations et organismes agréés doivent assister les intéressés pour remplir les formulaires de demandes, rassembler les pièces justificatives et vérifier que le dossier est signé et entièrement rempli. Ils sont habilités à transmettre le dossier à l'organisme compétent pour prendre la décision avec l'accord du demandeur, après y avoir apposé un cachet mention-

nant la date du dépôt de la demande et certifiant que le dossier est complet et prêt à être examiné en vue d'une décision.

Art. 3. — Toute modification de la liste figurant en annexe 1 fera l'objet d'un arrêté modificatif.

Art. 4. — En cas de manquements graves d'un organisme agréé à ces obligations, et après que celui-ci a été mis en mesure de présenter ses observations, le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général ou ses représentants pourront prononcer le retrait de l'agrément.

Art. 5. — Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 16 décembre 2004.

Art. 6. — Le Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2006

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*Le Directeur Général
des Services administratifs
du Département de Paris*

Pierre GUINOT-DELÉRY

ANNEXE 1

Liste des associations et organismes agréés en matière d'instruction — Année 2006

Nom	Rue	Arrondissement	Limite de compétence
Inser - A.S.A.F	121, rue Manin	75019 Paris	Agrément limité au 121, rue Manin, 75019 Paris
Le Cœur des Haltes	22, rue Paul Belmondo	75012 Paris	Agrément limité : — ESI : Halte Paris Lyon, 6, place Henry Frenay et 12, rue Jean Bouton, 75012 Paris ; — Espace emploi Bercy, 22, rue Paul Belmondo, 75012 Paris

P.A.S.T.T.	94, rue Lafayette	75010 Paris	Agrément limité : — aux demandes présentées par des personnes en situation de précarité prises en charge par l'association.
Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris	5, boulevard Diderot	75012 Paris	Agrément est limité : 1) aux personnes hébergées dans les 4 C.H.R.S. suivants : — La Poterne des Peupliers, 8/14, rue de la Poterne des Peupliers, 75013 Paris : aux hommes seuls, S.D.F. âgés de 28 à 65 ans ; — Baudricourt sis 15, rue Baudricourt, 75013 Paris : aux hommes + 28 ans, S.D.F. ; — Charonne, 43, boulevard de Charonne, 75011 Paris : aux familles monoparentales. — Relais des carrières, 71, rue du Château des Rentiers, 75013 Paris : aux hommes + 28 ans, S.D.F. — insertion professionnelle. 2) aux Permanences Sociales d'Accueil suivantes (P.S.A) : — Belleville, 212, rue de Belleville, 75020 Paris : aux jeunes hommes S.D.F. isolés âgés de 18 à 27 ans inclus. — Chemin Vert, 70, rue du Chemin Vert, 75011 Paris : aux femmes isolées, femmes avec enfants et famille ; aux hommes avec enfants ; Public S.D.F. ; — Gambetta, 5 bis, rue Stendhal, 75020 : aux hommes S.D.F., isolés, âgés de 28 ans et plus dont le nom de famille va des lettres A à I., aux hommes S.D.F., isolés, âgés de 28 ans et plus dont le nom de famille va des lettres A à I. — Mazas, 1, place Mazas, 75012 Paris : aux hommes S.D.F., isolés, âgés de 28 ans et plus dont le nom de famille va des lettres J à Z.
A.P.T.M	239, rue de Bercy	75012 Paris	Agrément limité pour l'implantation située : — 239, rue de Bercy, 75012 Paris
Accueil et Amitié « Le Radeau »	9, rue Dautancourt	75017 Paris	Agrément limité : — au C.H.R.S. « Le Radeau » : 26, rue Lacroix, 75017 Paris, pour les personnes de plus de 40 ans hébergées au Centre ; — au siège social « Le Radeau » : 9, rue Dautancourt, 75017 Paris, pour les personnes de plus de 40 ans, S.D.F. et non hébergées au Centre.
Administration Pénitentiaire Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Paris	12, rue Fourier	75013 Paris	Agrément limité : — aux demandes présentées par des personnes sortant de prison depuis moins de six mois, sans mesure judiciaire, sans domicile fixe et en difficulté majeure d'insertion. — aux demandes présentées par des personnes faisant l'objet d'une condamnation ou d'une mesure de justice, sans domicile fixe et en grande difficulté d'insertion.
Amicale du Nid	14, rue Victor Méric	92110 Clichy	Agrément limité : — au service d'accueil et d'orientation, 21, rue du Château d'eau, 75010 Paris (par délégation de compétence) aux demandes des personnes
Aurore	1-3, rue Emmanuel Chauvière	75015 Paris	Agrément limité : aux demandes des personnes hébergées dans les centres ci-après : — Espace Rivière - Mijaos - Contrat d'insertion : 169 bis, boulevard Vincent Auriol, 75013 Paris ; — Foyer « Etoile du Matin » : 33, rue des Cévennes, 75015 Paris ; — Antenne Socio-éducative : 20, allée des Frères Voisin, 75015 Paris ; — Service d'Accueil Rapide en Hôtel : 55, rue de Belleville, 75019 Paris — Service Socio-éducatif Soleillet : 11, rue du Soleillet, 75020 Paris.
Caisse d'Allocations Familiales de Paris	9, rue Saint-Charles	75750 Paris Cedex 15	Agrément limité : — au Centre de gestion n° 1, 15, rue Viala, 75015 Paris, aux demandes présentées par les personnes domiciliées dans le 15 ^e arrondissement
Croix Rouge Française Antenne sociale APASO	9, rue de Berri	75008 Paris	Agrément limité : — au 9, rue de Berri, 75008 Paris
Entr'Aide Sociale et Professionnelle	33, rue Volant	92000 Nanterre	Agrément limité : — aux demandes présentées par les détenus libérés de la maison d'arrêt de la Santé (Paris), sans domicile fixe conformément à la convention d'intervention conclue en date du 10 mai 1998 avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Paris pour le concours de l'association désignée ci-contre, avec le Service Régional d'Accueil, d'Information et d'Orientation des Sortants de Prison — à son lieu d'implantation sis : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Paris 12, rue Fourier, 75013 Paris
Entraide et Partage avec les Sans Logis	22, rue Sainte Marthe	75010 Paris	

Equipes d'Action Contre le Proxénétisme	21, rue Sainte Croix de la Bretonnerie	75004 Paris	
Fondation Armée du Salut	60, rue des Frères Flaviens	75976 Paris Cedex 20	Pour l'instruction, agrément limité à : — la résidence Albin Peyron : 60, rue des Frères Flaviens, 75976 Paris Cedex 20 ; — Cité du refuge Centre Espoir : 12, rue Cantagrel, 75013 Paris ; — Le Palais du Peuple : ESI « La maison du Partage » : 32, rue Bouret, 75019 Paris ; — ESI « Saint Martin » Station Saint Martin : 31, boulevard St Martin, 75003 Paris. Pour la domiciliation, agrément limité à : — ESI « La Maison du Partage » 32 et ESI Saint Martin
France Terre d'Asile	25, rue Ganneron	75018 Paris	Agrément limité au service d'accueil : — 6, rue Jules Cloquet, 75018 Paris
L'œuvre de La Mie de Pain	18, rue Charles Fourier	75013 Paris	Agrément limité aux demandes de personnes qui sont ou ont été accueillies dans le centre : — 18, rue Charles Fourier ; — ESI, 107-109, rue Régnault, 75013 Paris.
Le Secours Populaire Français	6, passage Ramey	75018 Paris	
Le Verlan	35, rue Piat	75020 Paris	Agrément limité : — aux demandes émanant des personnes qui sont ou ont été accueillies dans le centre d'hébergement dont l'association est gestionnaire.
Les Amis de la Maison Verte	127, rue Marcadet	75018 Paris	
Les Amis du Bus des Femmes	58, rue des Amandiers	75020 Paris	Agrément limité : — aux demandes présentées par les personnes habituellement suivies par l'association.
Prévention Santé	31, rue de la Folie Régnault	75011 Paris	
Accueil et Reclassement Féminin	14, rue Bellier Dedouvre	75013 Paris	Agrément limité aux C.H.R.S. suivants : — Centre Michel Bizot : 21, avenue du Général Bizot, 75012 Paris ; — Centre Baudricourt : 3, impasse Baudricourt, 75013 Paris ; — Centre Olivier Métra : 42, rue Olivier Métra, 75020 Paris.
Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France	17-19, avenue de Flandres	75954 Paris Cedex 19	Agrément limité : — au service social du Département de Paris, Immeuble Le Trieste, 21, rue Georges Auric, 75948 Paris Cedex 19.
Centre Hospitalier spécialisé Maison Blanche	6, rue Bayle	75020 Paris	
Centre Hospitalier spécialisé Sainte-Anne	1, rue Cabanis	75674 Paris Cedex 14	Agrément limité : aux demandes des personnes malades prises en charge par les équipes des secteurs de psychiatrie.
Centre psychiatrique et psychothérapeutique Philippe Paumelle	11, rue Albert Bayet	75013 Paris	Agrément limité : — aux demandes émanant des malades pris en charge par les équipes médico-sociales des secteurs psychiatriques du Centre conformément à l'art. L. 326 du Code de la santé publique.
Eurêka-Services	5, rue Muller	75018 Paris	
Hôpital spécialisé Esquirol	57, rue du Maréchal Leclerc	94413 Saint-Maurice Cedex	Agrément limité : — 57, rue du Maréchal Leclerc, 94413 St Maurice Cedex aux demandes de personnes hospitalisées dont l'état de santé ne permet pas de déposer une demande sur leur lieu de domicile.
Le Fil Rouge	38, rue des Bois	75019 Paris	Agrément limité : — aux demandes présentées par les personnes habituellement suivies par l'association.
La Société Saint Vincent de Paul	67, rue de Sèvres	75006 Paris	Agrément limité : 32, Copernic, 75116 Paris.
Les Petits Frères des Pauvres	72, avenue Parmentier	75011 Paris	Agrément limité : — au Centre « Fraternité Paris Saint-Maur », 72, avenue Parmentier, 75011 Paris ; — aux demandes des personnes suivies par le Centre.

Agrément d'associations et organismes sans but lucratif aux fins de recevoir les déclarations d'élection de domicile des personnes sans résidence stable qui demandent à bénéficier de l'allocation de Revenu Minimum d'Insertion jusqu'au 31 décembre 2006.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L. 262-18 ;

Vu le décret n° 88-114 du 12 décembre 1988 relatif aux conditions d'élection de domicile des personnes sans résidence stable qui demandent à bénéficier de l'allocation de Revenu Minimum d'Insertion ;

Arrête :

Article premier. — Les associations et organismes sans but lucratif, dont la liste figure en annexe 1, sont agréés aux fins de recevoir les déclarations d'élection de domicile des personnes sans résidence stable qui demandent à bénéficier de l'allocation de Revenu Minimum d'Insertion jusqu'au 31 décembre 2006.

Art. 2. — Les déclarations d'élection de domicile font l'objet d'une demande écrite et sont consignées dans un registre tenu par chaque association et organisme agréé par ce présent arrêté. Ce registre est tenu à la disposition du Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général ou de son représentant dûment mandatés.

Art. 3. — A tout moment les associations et organismes agréés tiendront à la disposition du Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général ou de ses représentants, tous documents relatifs aux conditions d'élection de domicile des personnes sans résidence stable qui demandent à béné-

ficier de l'allocation de Revenu Minimum d'Insertion.

Art. 4. — Les associations et organismes agréés doivent délivrer au demandeur une attestation conforme au modèle figurant en annexe 2.

Art. 5. — Les associations et organismes communiqueront au Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général ou de ses représentants dûment mandatés, sur leur demande, la liste des personnes qui auront élu domicile auprès d'eux, établie suivant le modèle figurant en annexe 3.

Art. 6. — Toute modification de la liste figurant en annexe 1, fera l'objet d'un arrêté modificatif.

Art. 7. — En cas de manquements graves d'un organisme agréé à ces obligations, et après que celui-ci a été mis en mesure de présenter ses observations, le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général ou ses représentants pourront prononcer le retrait de l'agrément.

Art. 8. — Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 16 décembre 2004.

Art. 9. — Le Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2006

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*Le Directeur Général
des Services administratifs
du Département de Paris*

Pierre GUINOT-DELÉRY

ANNEXE 1

Liste des associations et organismes agréés en matière de domiciliation — Année 2006

Nom	Rue	Arrondissement	Limite de compétence
Inser - A.S.A.F	121, rue Manin	75019 Paris	Agrément limité au 121, rue Manin, 75019 Paris.
Le Cœur des Haltes	22, rue Paul Belmondo	75012 Paris	Agrément limité : — ESI : Halte Paris-Lyon : 6, place Henry Frenay et 12, rue Jean Bouton, 75012 Paris ; — Espace emploi Bercy : 22, rue Paul Belmondo, 75012 Paris.
P.A.S.T.T.	94, rue Lafayette	75010 Paris	Agrément limité : — aux demandes présentées par des personnes en situation de précarité prises en charge par l'association.
Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris	5, boulevard Diderot	75012 Paris	Agrément est limité : 1) aux personnes hébergées dans les 4 C.H.R.S. suivants : — La Poterne des Peupliers, 8/14, rue de la Poterne des Peupliers, 75013 Paris : aux hommes seuls, S.D.F. âgés de 28 à 65 ans ; — Baudricourt sis 15, rue Baudricourt, 75013 Paris : aux hommes + 28 ans, S.D.F. ; — Charonne, 43, boulevard de Charonne, 75011 Paris : aux familles monoparentales ; — Relais des carrières, 71, rue du Château des Rentiers, 75013 Paris : aux hommes + 28 ans, S.D.F. - insertion socioprofessionnelle. 2) aux Permanences Sociales d'Accueil suivantes (P.S.A) : — Belleville, 212, rue de Belleville, 75020 Paris : aux jeunes hommes S.D.F. isolés âgés de 18 à 27 ans inclus. — Chemin Vert, 70, rue du Chemin Vert, 75011 Paris : aux femmes isolées, femmes avec enfants et famille ; aux hommes avec enfants ; Public S.D.F. — Gambetta, 5 bis, rue Stendhal, 75020 : aux hommes S.D.F., isolés, âgés de 28 ans et plus dont le nom de famille va des lettres A à I. Mazas, 1, place Mazas, 75012 Paris aux hommes S.D.F., isolés, âgés de 28 ans et plus dont le nom de famille va des lettres J à Z.

Le Secours Populaire Français	6, passage Ramey	75018 Paris	
A.P.T.M.	239, rue de Bercy	75012 Paris	Agrément limité pour l'implantation située : — 239, rue de Bercy, 75012 Paris
Accueil et Amitié « Le Radeau »	9, rue Dautancourt	75017 Paris	Agrément limité : — au C.H.R.S. « Le Radeau » : 26, rue Lacroix, 75017 Paris, pour les personnes de plus de 40 ans hébergées au Centre ; — au siège social « Le Radeau » : 9, rue Dautancourt, 75017 Paris, pour les personnes de plus de 40 ans, S.D.F. et non hébergées au Centre.
Administration Pénitentiaire Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Paris	12, rue Fourier	75013 Paris	Agrément limité : — aux demandes présentées par des personnes sortant de prison depuis moins de six mois, sans mesure judiciaire, sans domicile fixe et en difficulté majeure d'insertion. — aux demandes présentées par des personnes faisant l'objet d'une condamnation ou d'une mesure de justice, sans domicile fixe et en grande difficulté d'insertion.
Amicale du Nid	14, rue Victor Méric	92110 Clichy	Agrément limité : — au service d'accueil et d'orientation, 21, rue du Château d'eau, 75010 Paris (par délégation de compétence), aux demandes des personnes.
Aurore	1-3, rue Emmanuel Chauvière	75015 Paris	Agrément limité : aux demandes des personnes hébergées dans les centres ci-après : — Espace Rivière, Mijaos, Contrat d'insertion : 169 bis, boulevard Vincent Auriol, 75013 Paris — Foyer « Etoile du Matin » : 33, rue des Cévennes, 75015 Paris ; — Antenne Socio-éducative : 20, allée des Frères Voisin, 75015 Paris ; — Service d'Accueil Rapide en Hôtel : 55, rue de Belleville, 75019 Paris ; — Service Socio-éducatif Soleillet : 11, rue du Soleillet, 75020 Paris.
Aux Captifs La Libération	60, rue de Rome	75008 Paris	Agrément limité : — 92, rue Saint Denis, 75001 Paris ; — 10, rue de Rocroy, 75010 Paris ; — 15, rue Marsoulan, 75012 Paris ; — 68, rue de Lagny, 75020 Paris ; — 1/3, rue lieutenant Colonel Deport, 75016 Paris.
Caisse d'Allocations Familiales de Paris	9, rue Saint-Charles	75750 Paris Cedex 15	Agrément limité : — au Centre de gestion n° 1, 15, rue Viala, 75015 Paris ; — aux demandes présentées par les personnes domiciliées dans le 15 ^e arrondissement.
Case sociale Antillais	62, rue de la Chapelle	B.P. 28, 75018 Paris	
Centre d'Action Sociale Protestant	20, rue Santerre	75012 Paris	Agrément limité : — au 20, rue Santerre, 75012 Paris — à l'ESI « Maison dans la rue », 4, rue Santerre, 75012 Paris.
Cœur du Cinq	24, rue Daubenton	75005 Paris	Agrément limité : — aux personnes suivies par l'association.
Croix Rouge Française Antenne sociale APASO	9, rue de Berri	75008 Paris	Agrément limité : au centre Saint Germain Pierre Nicole : — 27, rue Pierre Nicole, 75005 Paris ; — 69, rue Auguste Blanqui, 75013 Paris.
EMMAÜS	32, rue des Bourdonnais	75001 Paris	Agrément limité à : — 32, rue des Bourdonnais, 75001 Paris.
Entr'Aide Sociale et Professionnelle	33, rue Volant	92000 Nanterre	Agrément limité : — aux demandes présentées par les détenus libérés de la maison d'arrêt de la Santé (Paris), sans domicile fixe conformément à la convention d'intervention conclue en date du 10 mai 1998 avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Paris pour le concours de l'association désignée ci-contre, avec le Service Régional d'Accueil, d'Information et d'Orientation des Sortants de Prison — à son lieu d'implantation sis : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Paris, 12, rue Fourier, 75013 Paris.

Entraide et Partage avec les Sans Logis	22, rue Sainte Marthe,	75010 Paris	
Equipes d'Action Contre le Proxénétisme	21, rue Sainte Croix de la Bretonnerie	75004 Paris	
Fondation Armée du Salut	60, rue des Frères Flaviens	75976 Paris Cedex 20	Pour l'instruction, agrément limité à : — la résidence Albin Peyron : 60, rue des Frères Flaviens, 75976 Paris Cedex 20 ; — Cité du refuge Centre Espoir : 12, rue Cantagrel, 75013 Paris ; — Le Palais du Peuple : ESI « La maison du Partage », 32, rue Bouret, 75019 Paris ; — ESI « Saint Martin », Station Saint Martin : 31, boulevard St Martin, 75003 Paris. Pour la domiciliation, agrément limité à : — ESI « La Maison du Partage » 32 et ESI Saint Martin.
France Terre d'Asile	25, rue Ganneron	75018 Paris	Agrément limité au service d'accueil : — 6, rue Jules Cloquet, 75018 Paris.
Halte Aide aux Femmes Battues	136, rue de l'Abbé Groult	75015 Paris	Agrément limité : — ESI : Espace Solidarité, 17, rue Mendelssohn, 75020 Paris.
L'œuvre de La Mie de Pain	18, rue Charles Fourier	75013 Paris	Agrément limité : aux demandes de personnes qui sont ou ont été accueillies dans le centre : — 18, rue Charles Fourier ; — ESI, 107-109, rue Régnault, 75013 Paris.
La Fondation d'Auteuil	40, rue La Fontaine	75781 Paris Cedex 16	Agrément limité : — au « Brin de causette » Service Social accueil du jour, 40, rue Jean de La Fontaine, 75016 Paris pour les messieurs sans domicile fixe de 25 à 45 ans.
Le Verlan	35, rue Piat	75020 Paris	Agrément limité : — aux demandes émanant des personnes qui sont ou ont été accueillies dans le centre d'hébergement dont l'association est gestionnaire.
Les Amis de la Maison Verte	127, rue Marcadet	75018 Paris	
Les Amis du Bus des Femmes	58, rue des Amanriers	75020 Paris	Agrément limité : — aux demandes présentées par les personnes habituellement suivies par l'association.
Les Equipes Saint-Vincent	139, rue Oberkampf	75011 Paris	Agrément limité : A la permanence d'accueil sise 139, rue Oberkampf, 75011 Paris pour les hommes sans domicile fixe.
Les Restaurants du Cœur	4, Cité d'Hauteville	75010 Paris	Agrément limité : Au Relais du Cœur — 7, boulevard Bourdon, 75004 Paris.
Mission Populaire-Foyer de Grenelle	17, rue de l'Avre	75015 Paris	
Mouvement pour la réinsertion sociale	12, rue Charles Fourier	75013 Paris	Agrément limité : A la permanence sociale sise 7, passage du bureau, 75011 Paris aux personnes S.D.F., sortants de prisons, accueillies à la permanence sus-visée.
Œuvres Falret	50, rue du Théâtre	75015 Paris	Agrément limité au C.H.R.S. « Foyer Falret ».
Prévention Santé	31, rue de la Folie Régnault	75011 Paris	
SILOE	5, rue Victor Massé	75009 Paris	Agrément limité : — aux demandes présentées par les personnes suivies par l'association.
Solidarité Jean Merlin	106, boulevard Ney	75018 Paris	
SOS Gens du Voyage	119, rue Sadi Carnot	93700 Drancy	Agrément limité : — aux demandes présentées par les personnes habituellement suivies par l'association : 47, rue de Clichy, 75311 Paris Cedex 9.
La Société Saint Vincent de Paul	67, rue de Sèvres	75006 Paris	Agrément limité : 32, rue Copernic, 75116 Paris.
Les Petits Frères des Pauvres	72, avenue Parmentier	75011 Paris	Agrément limité : — au Centre « Fraternité Paris Saint-Maur », 72, avenue Parmentier, 75011 Paris ; — aux demandes des personnes suivies par le Centre

ANNEXE 2

ATTESTATION D'ELECTION DE DOMICILE
(à remettre au déclarant pour être joint
au dossier de demande de R.M.I.)

Revenu Minimum d'Insertion
(Article 4 du décret n° 88-114 du 12 décembre 1988)

.....
(Nom de l'organisme)

Organisme agréé pour recevoir les déclarations d'élection de domicile, en application de la décision du Président du Conseil de Paris

siégeant en formation de Conseil Général en date du.....

atteste que :

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

demandeur de l'allocation de Revenu Minimum d'Insertion, a déposé une déclaration d'élection de domicile à l'adresse suivante :

Fait à Paris, le.....

Cachet de l'organisme Signature du responsable

ANNEXE 3

DOMICILIATION — R.M.I.

ASSOCIATION :

ADRESSE :

Nom de la personne chargée de la domiciliation des allocataires R.M.I. :

N° de téléphone :

TABLEAU POUR LE MOIS DE :

Nom	Prénom	Date de naissance	Date d'effet de la domiciliation

**Autorisation donnée à la S.A.S. « Crèche Attitude »
pour le fonctionnement d'une crèche collective 19,
rue Charles Lecocq, à Paris 15^e.**

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-47,

Vu le décret n° 2000-762 du 1^{er} août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la santé publique,

Vu l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif au personnel des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans,

Vu l'arrêté du 12 novembre 1999 autorisant l'« Association d'Entraide Familiale des PTT » à faire fonctionner une crèche collective située 19, rue Charles Lecocq, à Paris 15^e, pour l'accueil de 66 enfants inscrits âgés de 3 mois à 3 ans,

Vu la demande de l'association,

Vu le changement de gestionnaire,

Vu le rapport du Service Départemental de Protection Maternelle et Infantile,

Arrête :

Article premier. — La S.A.S. « Crèche Attitude » dont le siège social est situé 35 ter, avenue Pierre Grenier, à Boulogne Billancourt (92100), est autorisée à faire fonctionner, à compter du 1^{er} novembre 2005, un établissement d'accueil collectif, non permanent, type crèche collective, sis 19, rue Charles Lecocq, à Paris 15^e.

Art. 2. — La capacité d'accueil de cet établissement est fixée à 66 enfants présents simultanément âgés de 2 mois ½ à 4 ans.

Art. 3. — L'arrêté du 12 novembre 1999 est abrogé.

Art. 4. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance est chargée de l'exécution de la présente autorisation qui sera notifiée au Président de l'association gestionnaire et sera publiée au « Bulletin Officiel de la Ville et du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 21 février 2006

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*La Directrice Générale des Familles
et de la Petite Enfance*

Annick MOREL

**Fixation de la capacité d'accueil et de la tarification
2006 pour l'établissement C.A.J. Saint-Joseph
situé 9, rue Georgette Agutte, à Paris 18^e.**

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu la convention du 8 décembre 1995 et ses avenants des 12 décembre 2002 et 15 mai 2003 signés entre le Département de Paris et la Société Philanthropique ;

Vu les propositions budgétaires formulées par l'établissement pour l'année 2006 ;

Sur proposition de la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — La capacité d'accueil de l'établissement suivant : C.A.J. Saint-Joseph situé 9, rue Georgette Agutte, 75018 Paris, est fixée à 15 places.

Art. 2. — Le budget 2006 de l'établissement est arrêté, après vérification, à la somme de 189 911 €.

Art. 3. — La somme imputable au Département de Paris pour ses 13 ressortissants, au titre de l'aide sociale, est de 164 589,53 €.

Art. 4. — La participation annuelle individuelle pour 2006 opposable aux autres départements concernés est de 12 660,73 €. La participation journalière qui en découle est fixée à 57,55 € sur la base de 220 jours par an.

Art. 5. — Les recours éventuels contre le présent arrêté doivent être formés auprès du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (Secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58-62, rue de la Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

Art. 6. — La Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 février 2006

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,
Pour la Directrice de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé
*Le Sous-Directeur de l'Administration Générale,
du Personnel et du Budget*
François ROGGHE

Fixation du prix de journée 2006 pour l'établissement Foyer de Vie Saint-Joseph situé 9, rue Georgette Agutte, à Paris 18^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants,

Vu le Code de l'action sociale et des familles en son livre II, titre IV et en son livre III, titre I,

Vu les propositions budgétaires formulées par l'établissement pour l'année 2006,

Sur proposition de la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé,

Arrête :

Article premier. — Pour l'établissement Foyer de Vie Saint-Joseph situé 9, rue Georgette Agutte, 75018 Paris, le prix de journée 2006 est fixé comme suit à compter du 1^{er} mars 2006 : 133,48 €.

Art. 2. — Les recours éventuels contre le présent arrêté doivent être formés auprès du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (Secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58-62, rue de la Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

Art. 3. — La Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera

publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 27 février 2006

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,
Pour la Directrice de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé
*Le Sous-Directeur de l'Administration Générale,
du Personnel et du Budget*
François ROGGHE

Direction des Ressources Humaines. — Désignation de la représentante du Comité Technique Paritaire relative à l'examen du protocole Emploi des salariés handicapés de la Mairie de Paris.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération DRH 97-12 des 24 et 25 mars 1997 modifiée, instituant un Comité Technique Paritaire de la Commune de Paris et des comités techniques paritaires de direction et de service ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2004 relatif à la présidence du Comité Technique Paritaire du Département de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'article premier de l'arrêté du 22 octobre 2004 susvisé est modifié en ce sens que Mme Pénélope KOMITES, adjointe au Maire de Paris, est désignée en qualité de représentante du Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, pour assurer la présidence du Comité Technique Paritaire du Département de Paris lors de sa séance du 23 mars 2006 relative à l'examen du protocole Emploi des salariés handicapés de la Mairie de Paris.

Art. 2. — Le Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris et le Directeur des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 3 mars 2006

Bertrand DELANOË

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours externe pour l'accès au corps des secrétaires médicaux et sociaux du Département de Paris ouvert à partir du 2 janvier 2006 pour 20 postes.

1 — Mlle AUTIE Sabrina

2 — Mme BAHA-MOHDEL Fatima

- 3 — Mlle BAL Perrine
 - 4 — Mme BELISAIRE-PETIT Isabelle
 - 5 — Mme BLANC-TRON Caroline
 - 6 — Mlle BOCAGE Sandrine
 - 7 — Mlle BULIT Céline
 - 8 — Mme CHABERT-GHEORGHIEV Carole
 - 9 — Mlle CHOPIN Pauline
 - 10 — Mlle DAYET Célia
 - 11 — Mlle DEMUTH Florence
 - 12 — Mlle FERGA Jennifer
 - 13 — Mlle GLEMAREC Sylvie
 - 14 — Mlle HAYET Sandrine
 - 15 — Mlle KHENNANE Alexandra
 - 16 — Mme KORTAS Hela
 - 17 — Mme LAADJEL-SAFERTABI Karima
 - 18 — Mlle LANDRY Stéphanie
 - 19 — Mlle LIVECCHI Sophie
 - 20 — Mme LUCAS-BREBION Mélanie
 - 21 — Mlle MAGDELEINE Muriel
 - 22 — M. MARIE Vincent
 - 23 — Mme MENDRAS-D'AVEZAC DE CASTERA Cécile
 - 24 — Mlle ONESTA Tania
 - 25 — Mlle PEYRACHE Estelle
 - 26 — Mlle PICHON Sabrina
 - 27 — Mlle POUGNARD Sandrine
 - 28 — Mlle RACON Céline
 - 29 — Mlle REGIS Odile
 - 30 — Mlle ROC Christine
 - 31 — Mlle ROCHE Caroline
 - 32 — Mme ROUIZI-AOUICHICHE Nadia
 - 33 — Mlle SIGURET Julie
 - 34 — M. SMIECHOWSKI Joël
 - 35 — Mlle SOULYVONG Daravanh
 - 36 — M. STEPHAN Cyril
 - 37 — Mlle TASSAOUI Smhane
 - 36 — M. TROMPOWSKY Fabio
 - 39 — Mlle VADAINÉ Angélique
- Arrête la présente liste à 39 (trente-neuf) noms.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2006

La Présidente du Jury

Marie-Louise DUSSAUCY

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours interne pour l'accès au corps des secrétaires médicaux et sociaux du Département de Paris ouvert à partir du 2 janvier 2006 pour 20 postes.

- 1 — Mlle AESCHLIMANN Sophie
- 2 — Mme AVENEL-LIBRI Patricia
- 3 — Mme BARBAULT-BERTHOMIER Sandrine
- 4 — Mlle BARBEY Nathalie
- 5 — Mlle BEGRANGER Jacqueline
- 6 — M. BERREBY David
- 7 — Mme BONDOT-VIDAUD Corinne

- 8 — Mme BOUNAIX Claudine
 - 9 — Mlle BOUTELOUP Sophie
 - 10 — Mme CESARI Martine
 - 11 — Mme CHERY-MARTIN Michèle
 - 12 — Mme COLONNA CECCALDI-LAMBEAU Marie José
 - 13 — Mlle COURTOIS Marie Priscilla
 - 14 — Mlle DALIA Laurence
 - 15 — Mlle DIAZ Patricia
 - 16 — Mlle DJOUTSA TCHAFACK Chantal
 - 17 — Mme ERERE-GUITTON Anne Cécile
 - 18 — M. EUGENE Jude
 - 19 — Mlle. FADLI Nacéra
 - 20 — Mlle FEDSI Nadine
 - 21 — Mlle FONDET Odile
 - 22 — Mme GALLMANN Paulette
 - 23 — Mme GERARD-SULMA Martine
 - 24 — Mme GRANGER Jeanne
 - 25 — Mme LEROY DHAUSSY Marie Luce
 - 26 — Mlle MICHO Mauricette
 - 27 — Mme NAL Séverine
 - 28 — Mme PLANCHON Nicole
 - 29 — Mme POULALION-COLOMER Danièle
 - 30 — Mlle REMO Marylene
 - 31 — Mme RENOLLEAU-ODINOT Eliane
 - 32 — Mlle SALLES SURINAC Aude
 - 33 — Mme SANDERS-PERE Evelyne
 - 34 — Mme SAULNIER Corine
 - 35 — Mlle TOUBI Murielle
 - 36 — Mme VANDERZWALM-SEGUIN Véronique
 - 37 — Mme VIOLETTE Audrey
 - 38 — Mme WAGNER-BAPTISTE Sandrine
 - 39 — M. YAHIAOUI Ali
 - 40 — Mme YAO CLA-TALBAT Murielle
 - 41 — Mme ZAHAF-LAIDOUNI Fatna
- Arrête la présente liste à 41 (quarante et un) noms.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2006

La Présidente du jury

Marie-Louise DUSSAUCY

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Liste principale établie par ordre alphabétique des candidats déclarés admis au concours sur titres ouvert le 31 octobre 2005 pour le recrutement de moniteurs éducateurs dans les établissements départementaux en application du plan de résorption de l'emploi précaire.

- 1 — Djamel ABDALLAHI

Arrête la présente liste à 1 (un) nom.

Fait à Paris, le 28 février 2006

*Le Chef du Bureau
des Etablissements Départementaux,
Président du Jury*

François COURTADE

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Liste complémentaire établie par ordre alphabétique des candidats déclarés admis au concours sur titres ouvert le 31 octobre 2005 pour le recrutement de moniteurs éducateurs dans les établissements départementaux en application du plan de résorption de l'emploi précaire.

1 — Maryse VEYSSIERE.

Arrête la présente liste à 1 (un) nom.

Fait à Paris, le 28 février 2006

*Le Chef du Bureau
des Etablissements Départementaux,
Président du Jury*

François COURTADE

**ASSISTANCE PUBLIQUE -
HOPITAUX DE PARIS**

Arrêté n° 2006-0067 DG portant délégation de la signature de la Directrice Générale. — Modificatif.

La Directrice Générale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique, et notamment son article L. 6143-7, R. 6143-38, R. 716-3-1 et D. 6143-33,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 2002-0214 DG du 9 décembre 2002 modifié donnant délégation permanente de signature aux directeurs d'hôpitaux, de groupes hospitaliers, de services généraux et au délégué aux affaires générales,

Le Secrétaire Général entendu,

Arrête :

Article premier. — L'article 3 de l'arrêté directeur n° 2002-0214 DG du 9 décembre 2002 susvisé est modifié comme suit :

— Hôpital Beaujon :

- M. ROUGEMONT, adjoint au directeur ;
- Mme MICAELLI-FLENDER, directeur adjoint ;
- M. DAVIGO, directeur adjoint ;
- Mme ABALAIN, directeur adjoint ;
- Mme CHAMPENOIS, directrice des soins ;
- Mme GAUDAIRE, ingénieur subdivisionnaire ;
- M. GORZA, ingénieur en chef ;

- M. GAVARY, attaché d'administration (pour la période du 1^{er} mars au 31 août 2006, congé de maternité de Mme MICAELLI-FLENDER).

— Hôpital Tenon :

- Mme CONDAMINE-PAIRE, directeur adjoint ;
- Mme KEFI, directeur adjoint ;
- Mme CANTORI, directeur adjoint ;
- Mme VERGER, directeur adjoint ;
- Mme LIETARD, directeur adjoint ;
- Mme DELLA-LIBERA, attaché d'administration principal ;
- M. TORRES, attaché d'administration principal ;
- Mme GRODECOEUR, attaché d'administration.

Art. 2. — Le Secrétaire Général, les Directeurs des Hôpitaux concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exé-

cution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 mars 2006

Rose-Marie VAN LERBERGHE

PREFECTURE DE POLICE

Arrêtés 2006-20174 et 2006-20175 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement.

Arrêté n° 2006-20174 :

Le Préfet de Police,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Arrête :

Article premier. — La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée aux trois gardiens de la paix de la Direction de la Police Urbaine de Proximité ci-après :

- M. Cédric GOUIRAN, né le 31 août 1978,
- M. Arnaud ELISSALDE, né le 19 janvier 1983,
- M. Anthony GELOT, né le 17 mai 1975.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 28 février 2006

Pierre MUTZ

Arrêté n° 2006-20175 :

Le Préfet de Police,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Arrête :

Article premier. — La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à M. Edgard MANI, civil, né le 17 juillet 1971 à Yaoundé (Cameroun).

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 28 février 2006

Pierre MUTZ

Arrêté BR n° 06-00014 fixant le nombre de postes offerts au concours professionnel pour l'accès à l'emploi de cadre supérieur de santé à la Préfecture de Police.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2003 PP 49-1° en date des 22 et 23 septembre 2003 modifiée, portant dispositions statutaires applicables au corps des cadres de santé à la Préfecture de Police ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2004 PP 25 des 5 et 6 avril 2004 modifiant les délibérations portant dispositions applicables à certains corps de la Préfecture de Police ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2004 PP 29 des 5 et 6 avril 2004 fixant les principes généraux de la composition des jurys des concours, des examens professionnels d'avancement et des épreuves de sélection ou d'aptitude organisés à la Préfecture de Police ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005 PP 117 des 14 et 15 novembre 2005 fixant la nature, les modalités et les règles générales d'organisation du concours professionnel pour l'accès à l'emploi de cadre supérieur de santé à la Préfecture de Police ;

Vu l'arrêté BR n° 05-00106 du 28 novembre 2005 portant organisation d'un concours professionnel pour l'admission à l'emploi de cadre supérieur de santé à la Préfecture de Police ;

Sur proposition du Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration ;

Arrête :

Article premier. — Le nombre de postes offerts au concours ouvert par l'arrêté du 28 novembre 2005 susvisé pour l'accès à l'emploi de cadre supérieur de santé à la Préfecture de Police est fixé à 1 poste.

Art. 2. — Le Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration, et le Directeur des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 28 février 2006

Pour le Préfet de Police
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Denis ROBIN

Arrêté portant modification de l'article premier de l'arrêté n° 2003-15664 du 11 juin 2003, relatif à la désignation des membres du jury de l'examen du B.E.P.E.C.A.S.E.R.

Le Préfet de Police,

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 212-1 et R. 212-1 à R. 212-6 ; R. 213-1 à R. 213-9 et R. 223-13 ;

Vu l'arrêté du Ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace du 10 octobre 1991 modifié, et plus par-

ticulièrement son article 6 relatif à la composition du jury de l'examen en vue de l'obtention du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R.) ;

Vu la circulaire dudit ministère du 10 octobre 1991 définissant les modalités d'application de l'arrêté précité ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2003-15664 du 11 juin 2003 modifié, fixant la composition du jury de l'examen en vue de l'obtention du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R.) ;

Attendu que Mme Liliane MARTIN et M. José BONILLA ayant cessé leurs fonctions dans le Département de Paris, ont été remplacés respectivement par Mlle Véronique ALMY et M. Jean-Pierre OLIVE ;

Sur la proposition du Directeur de la Police Générale ;

Arrête :

Article premier. — L'article premier de l'arrêté n° 2003-15664 du 11 juin 2003 modifié, est modifié comme suit :

Président : M. le Préfet de Police.

Représentant titulaire : Mlle Véronique ALMY, attachée d'administration centrale ;

Représentants suppléants :

— M. Christophe CONTI, attaché d'administration centrale ;

— M. Michel LABORIE, secrétaire administratif de classe exceptionnelle ;

Représentant la Sous-Direction de l'éducation routière du Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer :

Titulaire : M. Jean-Pierre OLIVE, délégué à l'éducation routière ;

Suppléant : Mlle Annick ROZE-WANG, inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Art. 2. — Les autres dispositions de l'arrêté 2003-15664 du 11 juin 2003 modifié, restent inchangées.

Art. 3. — Le Directeur de la Police Générale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24 février 2006

Pour le Préfet de Police
et par délégation,

Le Directeur de la Police Générale

Yannick BLANC

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2006-0663 fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour le recrutement d'ouvriers professionnels spécialité électricien.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil d'Administration
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du

26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les articles R. 123-4 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R. 123-43 modifié et R. 123-44 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté en date du 25 février 2005 modifié, portant délégation de signature du Maire de Paris, Président du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, Mme Bernadette COULON-KIANG, Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° E. 1, en date du 2 avril 1991, fixant les dispositions statutaires applicables au corps des ouvriers professionnels et des maîtres ouvriers du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 3 octobre 1991 fixant les spécialités professionnelles des ouvriers professionnels et des maîtres ouvriers du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération n° E-5 du 29 octobre 1996 modifiée, fixant la liste des corps du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris dont l'accès est ouvert aux ressortissants de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;

Vu la délibération n° 140-2 du 16 décembre 2005 fixant les modalités d'organisation, de la nature et du programme des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'ouvrier professionnel spécialité électricien ;

Vu l'arrêté n° 2005-4531 bis du 20 décembre 2005 portant ouverture d'un examen professionnel pour le recrutement au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris d'ouvriers professionnels spécialité électricien ;

Arrête :

Article premier. — Le jury de l'examen professionnel pour le recrutement au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris de 3 ouvriers professionnels spécialité électricien est fixé comme suit :

Présidente : Mme Odile BINAUX, maire adjointe de la Commune de Fresnes (Val de Marne) ;

Membres :

— Mme Isabelle BEHAGHEL, maire adjointe de la Commune de Vieille Eglise en Yvelines (Yvelines) ;

— M. Eric ATTOUILLANT, maître ouvrier spécialisé Installations Electriques, Sécurité et Thermique au Lycée Jacques Decour (Paris 9^e) ;

— M. Thierry NEE, contrôleur des Travaux à la Communauté d'Agglomérations d'Arc sur Seine (Hauts de Seine) ;

— M. Daniel LE BRETON, agent supérieur d'Exploitation à la Ville de Paris (Direction du Patrimoine et de l'Architecture) ;

— M. Michel LANOUE, agent de maîtrise spécialité bâtiment à la Résidence Santé « Le Cèdre Bleu » du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris à Sarcelles (Val d'Oise).

Art. 2. — Est désigné en tant qu'examinateur spécialisé chargé de participer à l'audition des candidats et à l'épreuve pratique :

— M. Ludovic GIN, agent de maîtrise spécialité électricité à la Ville de Paris (Direction du Patrimoine et de l'Architecture).

Art. 3. — En cas d'absence ou d'empêchement de la Présidente du jury, M. Thierry NEE la remplacerait.

Art. 4. — Un agent de la Section des Concours au Service des Ressources Humaines sera chargé du secrétariat de ce concours.

Art. 5. — La Chef du Service des Ressources Humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 février 2006

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil d'Administration
et par délégation,

La Directrice Générale

Bernadette COULON-KIANG

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2006-0664 fixant la composition du jury du concours interne et du concours externe pour le recrutement de maîtres ouvriers spécialité électricien.

Le Maire de Paris,

Président du Conseil d'Administration

du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les articles R. 123-4 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R. 123-43 modifié et R. 123-44 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté en date du 25 février 2005 modifié, portant délégation de signature du Maire de Paris, Président du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, Mme Bernadette COULON-KIANG, Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n° E. 1, en date du 2 avril 1991, fixant les dispositions statutaires applicables au corps des ouvriers professionnels et des maîtres ouvriers du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 3 octobre 1991 fixant les spécialités professionnelles des ouvriers professionnels et des maîtres ouvriers du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération n° E-5 du 29 octobre 1996 modifiée, fixant la liste des corps du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris dont l'accès est ouvert aux ressortissants de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;

Vu la délibération n° 140-5 du 16 décembre 2005 fixant les modalités d'organisation, de la nature et du programme des épreuves du concours de maître ouvrier spécialité électricien ;

Vu l'arrêté n° 2005-4531 ter du 20 décembre 2005 portant ouverture d'un concours interne et d'un concours externe pour le recrutement au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris de maîtres ouvriers spécialité électricien ;

Arrête :

Article premier. — Le jury du concours interne et du concours externe pour le recrutement au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris de 2 maîtres ouvriers spécialité électricien, est fixé comme suit :

Présidente : Mme Odile BINAUX, maire adjointe de la Commune de Fresnes (Val de Marne) ;

Membres :

— Mme Isabelle BEHAGHEL, maire adjointe de la Commune de Vieille Eglise en Yvelines (Yvelines) ;

— M. Eric ATTOUILLANT, maître ouvrier spécialisé Installations Electriques, Sécurité et Thermique au Lycée Jacques Decour (Paris 9^e);

— M. Thierry NEE, contrôleur des Travaux à la Commune d'Agglomérations d'Arc sur Seine (Hauts de Seine);

— M. Daniel LE BRETON, agent supérieur d'Exploitation à la Ville de Paris (Direction du Patrimoine et de l'Architecture);

— M. Michel LANOUE, agent de maîtrise spécialité bâtiment à la Résidence Santé « Le Cèdre Bleu » du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris à Sarcelles (Val d'Oise).

Art. 2. — Est désigné en tant qu'examineur spécialisé chargé de participer à l'audition des candidats et à l'épreuve pratique :

— M. Ludovic GIN, agent de maîtrise spécialité électricité à la Ville de Paris (Direction du Patrimoine et de l'Architecture).

Art. 3. — En cas d'absence ou d'empêchement de la Présidente du jury, M. Thierry NEE la remplacerait.

Art. 4. — Un agent de la Section des Concours au Service des Ressources Humaines sera chargé du secrétariat de ce concours.

Art. 5. — La Chef du Service des Ressources Humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 février 2006

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil d'Administration
et par délégation,

La Directrice Générale

Bernadette COULON-KIANG

COMMUNICATIONS DIVERSES

Pose, par la Ville de Paris, d'appareils d'éclairage public, à Paris 6^e et 7^e.

La Ville de Paris va installer rue des Saints Pères, à Paris 6^e et 7^e, des appareils d'éclairage public dans les conditions prévues par la loi n° 89-413 du 22 juin 1989 et le décret du 4 septembre 1989 relatifs au Code de la voirie routière.

Conformément aux textes susvisés, le dossier d'enquête relatif au projet a été déposé à la Mairie du 6^e arrondissement du 23 janvier au 6 février 2006. En raison d'un vice de procédure cette enquête est abrogée.

Une nouvelle enquête sera déposée à la Mairie du 6^e arrondissement pour les numéros impairs, à la Mairie du 7^e arrondissement pour les numéros pairs, pendant huit jours consécutifs soit du 20 au 28 mars 2006 inclus.

Les intéressés pourront en prendre connaissance et formuler, s'il y a lieu, sur le registre spécial, à la Mairie du 6^e arrondissement pour les numéros impairs, à la Mairie du 7^e arrondissement pour les numéros pairs, les observations qu'ils jugeraient utiles.

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE
ET DE L'EMPLOI

Avis d'appel public à candidatures

Convention d'occupation du domaine public relative à la réalisation et l'exploitation d'une supérette dans un marché couvert de la Ville de Paris.

1) Collectivité publique délégante : Ville de Paris, Direction du Développement Economique et de l'Emploi — Sous Direction

du Développement Economique — Bureau du commerce non sédentaire, 8, rue de Cîteaux, 75012 Paris.

2) Cadre de la consultation : Convention d'occupation du domaine public.

3) Objet : appel à candidature en vue de la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public relative à l'exploitation d'une supérette au sein d'un marché couvert de la Ville de Paris.

4) Lieu : marché couvert Europe, 1, rue Corvetto, 75008 Paris.

5) Durée de la convention : 6 ans.

6) Superficie concédée : 150 m² environ.

7) Modalités de remise des candidatures : les dossiers de candidatures, rédigés exclusivement en langue française, devront être envoyés sous pli recommandé avec accusé de réception postal ou déposés contre récépissé, au Bureau du commerce non sédentaire, situé 8, rue de Cîteaux, 75012 Paris.

Les dossiers seront remis sous double enveloppe cachetée et devront revêtir les mentions suivantes :

— sur l'enveloppe extérieure, mention « A ne pas ouvrir » ;

— sur l'enveloppe intérieure : « Candidature à la convention d'occupation temporaire du domaine public relative à l'exploitation d'une supérette dans un marché couvert de la Ville de Paris ».

8) Date limite de réception des candidatures : 24 mars 2006 à 12 h précises.

9) Pièces et justifications à produire :

— Déclaration d'intention du candidat établie sur papier libre ou sur formulaire normalisé (imprimé D.C.4) ;

— Déclaration du candidat (imprimés D.C.5) ;

— Une copie des certificats fiscaux et sociaux attestant de la situation régulière du candidat au regard de ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre 2004 (Loi n° 54-404 du 10 avril 1954 modifiée — Décret n° 97-638 du 31 mai 1997). La production des documents susvisés peut être remplacée par la production de l'état annuel des certificats reçus (imprimés D.C.7) ;

— Attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation au bulletin n° 2 du casier judiciaire, pour les infractions visées aux articles L. 324-9, L. 324-10, L. 341-6, L. 125-1 et L. 125-3 du Code du travail (lutte contre le travail illégal) ;

— Pour les candidats soumis à l'obligation d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés : un extrait Kbis datant de moins de trois mois ;

— Le cas échéant, les bilans, comptes de résultat et annexes du candidat pour les deux dernières années (2003 et 2004) ;

— Toutes autres pièces justificatives en termes de moyens personnels et financiers.

10) Critères de sélection des candidatures :

— Proposition de redevance,

— Références relatives à des prestations similaires sur les 2 dernières années,

— Projet commercial et plan d'aménagement de la supérette.

11) Renseignements complémentaires :

Pour tout renseignement, les candidats devront s'adresser, uniquement par voie postale ou par télécopie, à Mme Sophie BRET, chef du Bureau du commerce non sédentaire, 8, rue de Cîteaux, 75012 Paris. Télécopie : 01 71 19 19 82.

12) Date d'envoi de la publication : 3 mars 2006.

MARCHES PUBLICS

Avis aux soumissionnaires

Les marchés selon la procédure adaptée lancés par la Ville et le Département de Paris et dont le montant est compris entre 10 et 90 000 € sont regroupés au sein de cette rubrique.

Les marchés selon la procédure adaptée et avis d'appel publics à la concurrence dont le montant excède les 90 000 € sont disponibles dans leur intégralité sur le site internet de la Mairie de Paris www.paris.fr.

*
* *

Avis d'attributions

Référence de l'avis : DPA-2005-0716AA.

L'avis d'appel public à la concurrence a-t-il fait l'objet d'une publication ? : oui

— Parution n° 20050716.

— Annonce n° 125 du 14 juillet 2005.

A-t-il fait l'objet d'une publication rectificative : non.

Référence d'identification du marché qui ne figure dans l'appel d'offres : D.P.A. 04/247.

Identification de l'organisme qui passe le marché : Commune.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture*. Personne responsable du marché : M. le Maire de Paris — 98, quai de la Rapée, 75570 Paris Cedex 12 — Téléphone : 01 43 47 82 27 — Poste : 01 43 47 82 28 — Télécopie : 01 43 47 81 25.

Objet du marché : création d'une salle blanche dans le laboratoire MMN de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles (E.S.P.C.I.) (5^e). L'opération consiste en la création, au sein d'une salle existante, d'une cellule de 40 m² environ, isolée par un sas, à l'intérieur de laquelle seront menées des expériences dans des conditions ambiantes contrôlées, tant du point de vue de la température, que de l'hygrométrie et de l'empoussièrisme. Les installations techniques seront situées dans un local à proximité.

Type de marché de travaux : exécution.

Critères d'attribution retenus : offre économiquement avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

— 65 % : la valeur technique telle que précisée à l'article 4.1 du Règlement de la Consultation ;

— 35 % : le prix global et forfaitaire.

Type de procédure : appel d'offres ouvert.

Valeur totale estimée (H.T.) : 351 945 €.

Attribution du marché ou du lot n° : Nom du titulaire / Organisme : CAMPENON Bernard Industrie S.N.C. Montant (H.T.) : 357 206 €. Sous-traitance : oui.

Date d'attribution du marché : 13 février 2006.

Nombre total d'offres reçues : 1.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 2 mars 2006.

Référence de l'avis : DPA-2005-0736AA.

L'avis d'appel public à la concurrence a-t-il fait l'objet d'une publication ? : oui

— Parution n° 20050736.

— Annonce n° 123 du 12 juillet 2005.

A-t-il fait l'objet d'une publication rectificative ? : non.

Référence d'identification du marché qui ne figure dans l'appel d'offres : D.P.A. 05/049G.

Identification de l'organisme qui passe le marché : Département.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : DEPARTEMENT DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture*. Personne responsable du marché : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général — 98, quai de la Rapée (adresse de retrait des dossiers de consultation), 75570 Paris Cedex 12 — Téléphone : 01 43 47 82 27 — Poste : 01 43 47 82 28 — Télécopie : 01 43 47 81 25.

Objet du marché : exploitation et maintenance de l'immeuble D.A.S.E.S. quai de la Rapée (12^e) composé essentiellement de bureaux et de salles de réunion pour une surface utile de respectivement 13 000 m² et 650 m². L'opération consiste notamment en l'entretien et l'exploitation des installations des immeubles (chauffage, groupe froid, ascenseurs et prestations de second œuvre) et en la fourniture forfaitaire de consommables et fluides nécessaires au fonctionnement des bâtiments.

Type de marché de services : 01.

Nomenclature : classification C.P.V. (Vocabulaire Commun des Marchés) Champ obligatoire au-delà des seuils européens : objet principal : 50-70-00-00.

Critères d'attribution retenus : offre économiquement avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

— 50 % : la valeur technique telle que précisée à l'article 4.1 du Règlement de la Consultation,

— 10 % : la rentabilité,

— 10 % : l'assistance technique,

— 30 % : le prix.

Type de procédure : appel d'offres ouvert.

Valeur totale estimée (H.T.) : 802 190,63 €.

Attribution du marché ou du lot n° : Nom du titulaire / Organisme : ELYO/NEF ENTREPRISES/PENAUILLÉ POLY SECURITE. Montant (H.T.) : 791 083,25 €. Sous-traitance : non.

Date d'attribution du marché : 2 février 2006.

Nombre total d'offres reçues : 1.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 2 mars 2006.

Référence de l'avis : DPA-2005-0815AA.

L'avis d'appel public à la concurrence a-t-il fait l'objet d'une publication ? : oui

— Parution n° 20050815.

— Annonce n° 152 du 23 août 2005.

A-t-il fait l'objet d'une publication rectificative ? : non.

Référence d'identification du marché qui ne figure dans l'appel d'offres : D.P.A. 2005/032G.

Identification de l'organisme qui passe le marché : Département.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : DEPARTEMENT DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture*. Personne responsable du marché : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général — 96, quai de la Rapée (adresse de retrait des dossiers de consultation), 75570 Paris Cedex 12 — Téléphone : 01 43 47 82 27 — Poste : 01 43 47 82 28 — Télécopie : 01 43 47 81 25.

Objet du marché : réfection de la totalité des appuis de fenêtres, remplacement complet des menuiseries extérieures du bâtiment A. Réfection des cours des bâtiments A, B, C et D et ravalement du bâtiment D à l'agence d'aide social à l'enfance à Bellême (61).

Type de marché de travaux : exécution.

Critères d'attribution retenus : offre économiquement avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- 60 % : la valeur technique telle que précisée à l'article 4.1 du Règlement de Consultation,
- 40 % : le prix global et forfaitaire.

Type de procédure : appel d'offres ouvert.

Valeur totale estimée (H.T.) : 303 220 €.

Attribution du marché ou du lot n° : Nom du titulaire / Organisation : LEFEVRE S.A. Montant (H.T.) : 322 562,35 €. Sous-traitance : oui.

Date d'attribution du marché : 7 février 2006.

Nombre total d'offres reçues : 1.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 2 mars 2006.

Référence de l'avis : DPA-2005-0852AA.

L'avis d'appel public à la concurrence a-t-il fait l'objet d'une publication ? : oui

— Parution n° 20050852.

— Annonce n° 196 du 22 octobre 2005.

A-t-il fait l'objet d'une publication rectificative ? : oui

— Parution n° 20050976.

— Annonce n° 198 du 26 octobre 2005.

Référence d'identification du marché qui ne figure dans l'appel d'offres : D.P.A. 2005/0268.

Identification de l'organisme qui passe le marché : Commune.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture*. Personne responsable du marché : M. le Maire de Paris — Section Locale d'Architecture des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements — 15, rue du Regard / 112, rue de Rennes, 75006 Paris — Téléphone : 01 42 22 20 58 — Télécopie : 01 45 44 81 74.

Objet du marché : restauration des éléments en pierre du Grand Amphithéâtre de la Faculté de la Sorbonne (5^e). L'opération prévoit le nettoyage par micro-abrasion des 6 trumeaux en pierre et des statues monumentales s'y trouvant ainsi que des balustrades en pierre des 5 tribunes basses.

Type de marché de travaux : exécution.

Critères d'attribution retenus : offre économiquement avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- 65 % : la valeur technique telle que précisée à l'article 4.1 du Règlement de la Consultation ;
- 35 % : le prix.

Type de procédure : appel d'offres ouvert.

Valeur totale estimée (H.T.) : 292 972,41 €.

Attribution du marché ou du lot n° : Nom du titulaire / Organisation : SARL TOLLIS. Montant (H.T.) : 68 931,50 €. Sous-traitance : oui.

Date d'attribution du marché : 3 février 2006.

Nombre total d'offres reçues : 3.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 2 mars 2006.

Référence de l'avis : DPA-2005-0247AA.

L'avis d'appel public à la concurrence a-t-il fait l'objet d'une publication ? : oui

— Parution n° 20050247.

— Annonce n° 37 du 8 mars 2005.

A-t-il fait l'objet d'une publication rectificative ? : non.

Référence d'identification du marché qui ne figure dans l'appel d'offres : D.P.A. 2005/027G.

Identification de l'organisme qui passe le marché : Département.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : DEPARTEMENT DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture*. Personne responsable du marché : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général — 98, quai de la Rapée, 75570 Paris Cedex 12 — Téléphone : 01 43 47 82 27 — Poste : 01 43 47 82 28 — Télécopie : 01 43 47 81 25.

Objet du marché : les sanitaires, situés dans la cour de récréation du collège W A Mozart 19^e, sont vétustes et nécessitent une rénovation totale. Les travaux envisagés prévoient la dépose des installations existantes, la modification du cloisonnement intérieur, la modernisation du réseau de plomberie et de la distribution électrique, la redistribution des appareils sanitaires, la mise en peinture des locaux et la réfection des sols.

Type de marché de travaux : exécution.

Critères d'attribution retenus : offre économiquement avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- 65 % : la valeur technique telle que précisée à l'article 4.1 du Règlement de la Consultation,
- 35 % : le prix global et forfaitaire.

Type de procédure : appel d'offres ouvert.

Valeur totale estimée (H.T.) : 59 987 €.

Attribution du marché ou du lot n° : Nom du titulaire / Organisation : ANSINELLI. Montant (H.T.) : 74 447,50 €. Sous-traitance : oui.

Date d'attribution du marché : 1^{er} juillet 2005.

Nombre total d'offres reçues : 3.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 2 mars 2006.

Référence de l'avis : DPA-2005-0703AA.

L'avis d'appel public à la concurrence a-t-il fait l'objet d'une publication ? : oui

— Parution n° 20050703.

— Annonce n° 117 du 2 juillet 2005.

A-t-il fait l'objet d'une publication rectificative ? : non.

Référence d'identification du marché qui ne figure dans l'appel d'offres : D.P.A. 05/044G.

Identification de l'organisme qui passe le marché : Département.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : DEPARTEMENT DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture*. Personne responsable du marché : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général — 98, quai de la Rapée, 75570 Paris Cedex 12 — Téléphone : 01 43 47 82 27 — Poste : 01 43 47 82 28 — Télécopie : 01 43 47 81 25.

Objet du marché : travaux de mise en sécurité des casernes Exelmans et Minimes (16^e et 3^e). L'opération com-

prend notamment l'isolement des locaux, la mise aux normes électriques et le désenfumage des escaliers.

Type de marché de travaux : exécution.

Critères d'attribution retenus : offre économiquement avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- 60 % : la valeur technique de l'offre telle que précisée à l'article 4.1 du Règlement de Consultation,
- 40 % : le prix.

Type de procédure : appel d'offres ouvert.

Valeur totale estimée (H.T.) : 786 782,61 €.

Attribution du marché ou du lot n° : Nom du titulaire / Organisme : SEM SERVICES. Montant (H.T.) : 721 363,08 €. Sous-traitance : oui.

Date d'attribution du marché : 8 février 2006.

Nombre total d'offres reçues : 3.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 2 mars 2006.

Référence de l'avis : DPA-2005-0516AA.

L'avis d'appel public à la concurrence a-t-il fait l'objet d'une publication ? : oui

- Parution n° 20040516.
- Annonce n° 230 du 24 août 2004.

A-t-il fait l'objet d'une publication rectificative ? : non.

Référence d'identification du marché qui ne figure dans l'appel d'offres : D.P.A. 04/167.

Identification de l'organisme qui passe le marché : Commune.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture*. Personne responsable du marché : le Maire de Paris — 98, quai de la Rapée, 75012 Paris — Téléphone : 01 43 47 82 28 — Télécopie : 01 43 47 80 35.

Objet du marché : marché de prestations intellectuelles de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs sur le chantier relatif aux travaux de mise en sécurité incendie et aux travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite à l'hôtel de Ville.

Type de marché de services : 12.

Nomenclature : classification C.P.V. (Vocabulaire Commun des Marchés) Champ obligatoire au-delà des seuils européens : objet principal : 74-23-17-21.

Critères d'attribution retenus : offre économiquement avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- La valeur technique de l'offre jugée à travers la méthodologie présentée à travers un mémoire technique, le nombre de visites prévues sur le chantier et le niveau de qualification des personnels intervenants,
- Le prix.

Type de procédure : appel d'offres ouvert.

Valeur totale estimée (H.T.) : 125 418,06 € H.T.

Attribution du marché ou du lot n° : Nom du titulaire / Organisme : SCP MULTIBAT. Montant (H.T.) : 29 080 €. Sous-traitance : oui.

Date d'attribution du marché : 1^{er} avril 2005.

Nombre total d'offres reçues : 20.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 2 mars 2006.

Référence de l'avis : DPA-2005-0817AA.

L'avis d'appel public à la concurrence a-t-il fait l'objet d'une publication ? : oui

- Parution n° 20040817.
- Annonce n° 191 du 30 novembre 2004.

A-t-il fait l'objet d'une publication rectificative ? : non.

Référence d'identification du marché qui ne figure dans l'appel d'offres : DPA 2004/280.

Identification de l'organisme qui passe le marché : Commune.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture*. Personne responsable du marché : le Maire de Paris — 98, quai de la Rapée, 75012 Paris — Téléphone : 01 43 47 83 71 — Télécopie : 01 43 47 80 35.

Objet du marché : réfection des peintures et des sols au groupe scolaire — 5, rue des Lilas, 19^e.

Type de marché de travaux : exécution.

Critères d'attribution retenus : offre économiquement avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- La valeur technique de l'offre, telle que précisée à l'article 4.1 du Règlement de Consultation, appréciée en fonction du mémoire technique et de la décomposition du prix global et forfaitaire, sera affectée d'un coefficient de pondération de deux (2),
- Le prix. Ce critère est affecté d'un coefficient de pondération de un (1).

Type de procédure : appel d'offres ouvert.

Valeur totale estimée (H.T.) : 531 454 €.

Attribution du marché ou du lot n° : Nom du titulaire / Organisme : GELIEZ ET FILS. Montant (H.T.) : 416 212,36 €. Sous-traitance : oui.

Date d'attribution du marché : 5 avril 2005.

Nombre total d'offres reçues : 12.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 2 mars 2006.

L'avis d'appel public à la concurrence a-t-il fait l'objet d'une publication ? : oui

- Parution n° 20050103.
- Annonce n° 221 du 14 juin 2005.

A-t-il fait l'objet d'une publication rectificative ? : non.

Référence d'identification du marché qui ne figure dans l'appel d'offres : DAC 20050023.

Identification de l'organisme qui passe le marché : Commune.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : VILLE DE PARIS — *Direction des Affaires Culturelles*. Personne responsable du marché : le Maire de Paris — Hôtel de Montescot — 70, rue des Archives, 75003 Paris — Téléphone : 01 42 76 83 20 — Télécopie : 01 42 76 83 28 — Mél : DAC.Edifices.Cultuels@mairie-paris.fr.

Objet du marché : aménagement des cryptes de l'Eglise Sainte Anne de la Butte aux Cailles.

Type de marché de travaux : exécution.

Critères d'attribution retenus : offre économiquement avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- 60 % : critère n° 1 : valeur technique de l'offre jugée à travers : sous-critère n° 1 : contenu du mémoire justificatif

précisant notamment : les moyens humains proposés pour l'opération ; la nature des matériaux et/ou matériels, et procédés d'exécution envisagés pour l'opération ; les mesures de sécurité et d'hygiène mises en œuvre ; toutes remarques ou observations pertinentes relatives à la réalisation de l'opération. Sous-critère n° 2 : le bordereau de décomposition du prix global et forfaitaire : La cohérence des prix du bordereau et/ou des sous-détails de prix demandés dans le cadre de l'analyse des offres avec le niveau de qualité prescrit au C.C.T.P.,

— 40 % : critère n° 2 : le prix global.

Type de procédure : appel d'offres ouvert.

Attribution du marché ou du lot n° :

Lot n° 1 : démolitions ; maçonnerie ; béton armé. Nom du titulaire / Organisme : SOMACO — 5, rue du Port, 95260 Mours. Montant (H.T.) : 234 466,39 €. Sous-traitance : non.

Lot n° 2 : menuiserie bois ; gradins. Nom du titulaire / Organisme : MERI — 77, rue Edouard Vaillant, 93107 Montreuil Cedex. Montant (H.T.) : 85 203,01 €.

Lot n° 4 : électricité ; courants forts et faibles. Nom du titulaire / Organisme : SEGPP — 16, rue de la Pierre Levée, 75011 Paris. Montant (H.T.) : 103 489,61 €.

Lot n° 5 : revêtement de sol collé. Nom du titulaire / Organisme : GAROTEX — 32, rue du Faubourg Poissonnière, 75010 Paris. Montant (H.T.) : 25 237,90 €.

Lot n° 6 : peinture. Nom du titulaire / Organisme : SESINI ET LONGHY — 11 bis, rue Jean-Jacques Rousseau, TSA 2002, 94203 Ivry-sur-Seine. Montant (H.T.) : 23 293,11 €.

Lot n° 8 : ascenseur. Nom du titulaire / Organisme : SACAMAS — 298, avenue du Général de Gaulle, 92140 Clamart. Montant (H.T.) : 30 500 €.

Date d'attribution du marché : 7 novembre 2005.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 2 mars 2006.

L'avis d'appel public à la concurrence a-t-il fait l'objet d'une publication ? : oui

— Parution n° 20050134.

— Annonce n° 204 du 27 juillet 2005.

A-t-il fait l'objet d'une publication rectificative ? : non.

Référence d'identification du marché qui ne figure dans l'appel d'offres : DAC 20050029.

Identification de l'organisme qui passe le marché : Commune

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : VILLE DE PARIS — *Direction des Affaires Culturelles*. Personne responsable du marché : le Maire de Paris — Hôtel de Montescot — 70, rue des Archives, 75003 Paris — Téléphone : 01 42 76 83 20 — Télécopie : 01 42 76 83 28 — Mél : dac.edifices.cultuels@paris.fr.

Objet du marché : appel à candidatures en vue d'un marché négocié en application de l'article 35-I-1 du Code des marchés publics (suite appel d'offres infructueux) relatif à l'aménagement des cryptes de l'Eglise Sainte Anne de la Butte aux Cailles. Lot n° 3 : serrurerie ; lot n° 7 : mobilier.

Type de marché de travaux : exécution.

Critères d'attribution retenus : offre économiquement avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

— 60 % : critère 1 : valeur technique de l'offre jugée à travers : sous-critère n° 1 : contenu du mémoire justificatif et précisant notamment les moyens humains proposés pour l'opération, la nature des matériaux et/ou matériels, et procédés

d'exécution envisagés pour l'opération ; les mesures de sécurité et d'hygiène mises en œuvre ; toutes remarques ou observations pertinentes relatives à la réalisation de l'opération. Sous-critère n° 2 : le bordereau de décomposition du prix global et forfaitaire ; la cohérence des prix du bordereau et/ou des sous-détails de prix demandés dans le cadre de l'analyse des offres avec le niveau de qualité prescrit au C.C.T.P.,

— 40 % : critère 2 : le prix global.

Type de procédure : marché négocié. Justifier le recours à la procédure négociée en annexe I.

Ce marché a fait l'objet d'une procédure d'urgence ? : non.

Attribution du marché ou du lot n° :

Lot n° 3 : serrurerie. Nom du titulaire / Organisme : GALOPIN — 3, route du Mal aux Verges, Romainviller Escorpain, 28270 Brezolles. Montant (H.T.) : 18 223,20 €.

Lot n° 7 : mobilier. Nom du titulaire / Organisme : MUSSIDAN SIEGES — B.P. 80 Les Mauries, 24400 Saint Médard de Mussidan. Montant (H.T.) : 15 402,74 €.

Date d'attribution du marché : 28 novembre 2005.

Nombre total d'offres reçues : 7.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 2 mars 2006.

Annexe I

Justification du choix de la procédure négociée (article 35 du Code des marchés publics)

Procédure négociée avec publication préalable et mise en concurrence : soumissions non conformes ou irrecevables en réponse à (première hypothèse du 35-1-1°) une procédure ouverte.

Référence de l'avis : DAC-2005-0034AA.

L'avis d'appel public à la concurrence a-t-il fait l'objet d'une publication ? : oui

— Parution n° 20050169.

— Annonce n° 171 du 15 septembre 2005.

A-t-il fait l'objet d'une publication rectificative ? : non.

Référence d'identification du marché qui ne figure dans l'appel d'offres : A.C. 05-437G.

Identification de l'organisme qui passe le marché : Département.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : *Direction des Affaires Culturelles*. Personne responsable du marché : M. le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général — Hôtel d'Albret — 31, rue des Francs-Bourgeois, 75188 Paris Cedex 04 — Téléphone : 01 42 76 84 39 — Télécopie : 01 42 76 65 33 — Mél : Maud.Vaintrub-Clamon@paris.fr.

Objet du marché : fourniture et gestion des abonnements aux journaux, revues, publications, périodiques français et étrangers, documents électroniques souscrits par les services du Département de Paris.

Type de marché de fournitures : achat.

Nomenclature : classification C.P.V. (Vocabulaire Comm des Marchés) Champ obligatoire au-delà des seuils européens : objet principal : 78-40-00-00.

Critères d'attribution retenus : offre économiquement avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

— 50 % : critère 1 : la valeur technique de l'offre appréciée d'une part au regard de la liste-test et du descriptif du suivi des abonnements pour les abonnements aux journaux, revues, périodiques français et étrangers, d'autre part au regard du descriptif du suivi des abonnements pour les documents électroniques,

- 30 % : critère 2 : les délais appréciés à partir de la fiche des délais de mise en service pour l'ensemble des prestations et de la fiche des délais de livraison des abonnements, pour ce qui concerne les abonnements aux journaux, revues, périodiques français et étrangers (30 % de la note),
- 20 % : critère 3 : les prix des prestations appréciés à partir du rabais global forfaitaire sur le prix public hors taxes de l'ensemble des abonnements souscrits dans le cadre du présent marché, au regard du bordereau des taux d'escompte pour paiement anticipé ainsi que du surcoût éventuel appliqué pour la livraison de certains quotidiens (20 % de la note).

Type de procédure : appel d'offres ouvert.

Attribution du marché ou du lot n° : Nom du titulaire / Organisme : FRANCE PUBLICATION — 40-42, rue Barbès, 92541 Montrouge. Montant : montant minimum 94 786,73 € H.T., maximum 379 146,90 € T.T.C.

Date d'attribution du marché : 19 décembre 2005.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 2 mars 2006.

Référence de l'avis : DAC-2005-0033AA.

L'avis d'appel public à la concurrence a-t-il lait l'objet d'une publication ? : oui

— Parution n° 20050173.

— Annonce n° 343 du 21 septembre 2005.

A-t-il fait l'objet d'une publication rectificative ? : non.

Référence d'identification du marché qui ne figure dans l'appel d'offres : A.C. 05-304.

Identification de l'organisme qui passe le marché : Commune.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : VILLE DE PARIS — *Direction des Affaires Culturelles*. Personne responsable du marché : le Maire de Paris — Hôtel d'Albret — 31, rue des Francs-Bourgeois, 75188 Paris Cedex 04 — Téléphone : 01 42 76 67 75 — Télécopie : 01 42 76 65 33 — Mél : DAC.Bibliothèques@mairie-paris.fr.

Objet du marché : fournitures diverses destinées à protéger et à équiper les documents des bibliothèques et des services habilités de la Ville de Paris.

Type de marché de fournitures : achat.

Nomenclature : classification C.P.V. (Vocabulaire Commun des Marchés) Champ obligatoire au-delà des seuils européens : objet principal : 25-21-30-00.

Critères d'attribution retenus : offre économiquement avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- 50 % : critère 1 : la valeur technique de l'offre appréciée à partir des échantillons remis et de la fiche technique,
- 30 % : critère 2 : le prix apprécié à partir : du bordereau de prix unitaires rempli par le candidat à l'annexe 1 de l'acte d'engagement et des prix dégressifs éventuellement consentis ; du taux de remise rempli par le candidat à l'annexe 2 de l'acte d'engagement, sur son ou ses catalogue(s) ; de la facture type remplie par le candidat à l'annexe 3 de l'acte d'engagement (pour les lots 1 et 2),
- 20 % : critère 3 : la logistique du candidat appréciée à partir de l'annexe 4 de l'acte d'engagement.

Type de procédure : appel d'offres ouvert.

Attribution du marché ou du lot n° :

Lot n° 1 : fourniture et livraison de diverses fournitures adhésives destinées à protéger et à équiper les documents des bibliothèques de la Ville de Paris. Nom du titulaire / Orga-

nisme : Eure Films Adhésifs — Les Bruyères du Coudray, B.P. 2, 27240 Sylvains les Moulins. Montant (H.T.) : minimum 58 528 €, maximum 234 112 €.

Lot n° 3 : fournitures et livraison de protège-revues destinés à protéger et à équiper les documents des bibliothèques de la Ville de Paris. Nom du titulaire / Organisme : Eure Films Adhésifs — Adresse : Les Bruyères du Coudray, B.P. 2, 27240 Sylvains les Moulins. Montant (H.T.) : minimum 6 270,90 €, maximum 25 080 €.

Date d'attribution du marché : 9 janvier 2006.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 3 mars 2006.

Procédures adaptées ouvertes

Identification de l'organisme qui passe le marché : Caisse des écoles du 19^e — 5/7, place Armand Carrel, 75019 Paris.

Mode de procédure : marché à procédure adaptée.

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Service Technique et Logistique — 40, rue d'Hautpoul, 75019 Paris — 01 42 06 03 00 — xaviergalipaud@cde19.net.

Objet du marché : achat de produit en ouate cellulose.

Lieu d'exécution et de livraison : livraison cuisines scolaires de la Caisse des Ecoles du 19^e, 75019 Paris.

Date prévisionnelle d'achat : avril 2006.

Lieu et modalité de transmission des candidatures et des offres : par courrier à la Caisse des écoles du 19^e — 40, rue d'Hautpoul, 75019 Paris, par mél.

Date limite de remise des candidatures et des offres : le mercredi 22 mars 2006 à 16 h.

Document à présenter lors de la remise des candidatures et des offres :

- Proposition commerciale avec offre de prix ;
- 1 cahier des charges signé à chaque page ;
- Les déclarations sur l'honneur, dûment datées et signées par le candidat :
 - qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir,
 - qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 324.9, L. 324.10, L. 341.6, L. 125.1 et L. 125.3 du Code du travail,
- 1 R.I.B.

Informations complémentaires : pour obtenir le cahier des charges, veuillez prendre contact avec le Service Technique et Logistique — Caisse des Ecoles du 19^e — 40, rue d'Hautpoul, 75019 Paris — M. Xavier GALIPAUD, responsable technique et logistique — Téléphone : 01 42 06 03 00 — Télécopie : 01 42 06 06 92 — xaviergalipaud@cde19.net.

Critères de jugement des offres : le dossier des candidats sera examiné au regard :

- Du prix (50 %) ;
- De la logistique mise en place pour la livraison sur nos sites (50 %).

Tous les candidats ayant présenté une offre pourront être invités à négocier.

Identification de l'organisme qui passe le marché : Caisse des écoles du 19^e — 5/7, place Armand Carrel, 75019 Paris.

Mode de procédure : marché à procédure adaptée.

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Service Technique et Logistique — 40, rue d'Hautpoul, 75019 Paris — 01 42 06 03 00 — xaviergalipaud@cde19.net.

Objet du marché : achat d'un lave vaisselle à avancement.

Lieu d'exécution et de livraison : Cuisine du 7, rue du Général Brunet, à Paris 19^e.

Date prévisionnelle d'achat : fin mars 2006.

Lieu et modalité de transmission des candidatures et des offres : par courrier à la Caisse des écoles du 19^e — 40, rue d'Hautpoul, 75019 Paris, par mél.

Date limite de remise des candidatures et des offres : le mercredi 22 mars 2006 à 16 h.

Documents à présenter lors de la remise des candidatures et des offres :

- Proposition commerciale avec offre de prix ;
- Le cahier des charges signé à chaque page ;
- Références sur des installations similaires ;
- Les déclarations sur l'honneur, dûment datées et signées par le candidat ;
- qu'il est en règle avec ses obligations fiscales et sociales relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi ou celles du pays du pouvoir adjudicateur,
- qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir,
- qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 324.9, L. 324.10, L. 341.6, L. 125.1 et L. 125.3 du Code du travail,
- R.I.B.

Informations complémentaires : pour postuler à ce marché veuillez prendre contact avec le service Technique et Logistique qui organisera une visite avec les candidats. Caisse des Ecoles du 19^e — 40, rue d'Hautpoul, 75019 Paris — M. Xavier GALIPAUD — Responsable Technique et Logistique — Téléphone : 01 42 06 03 00 — Télécopie : 01 42 06 06 92 — xaviergalipaud@cde19.net.

Critères de jugement des offres :

- Prix (50 %) ;
- Valeur technique de l'offre (25 %) ;
- Expérience de travaux pour des établissements similaires (25 %).

Tous les candidats ayant présenté une offre pourront être invités à négocier.

Identification de l'organisme qui passe le marché : Caisse des écoles du 19^e — 5/7, place Armand Carrel, 75019 Paris.

Mode de procédure : marché à procédure adaptée.

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Service Technique et Logistique — 40, rue d'Hautpoul, 75019 Paris — 01 42 06 03 00 — xaviergalipaud@cde19.net.

Objet du marché : achat d'un lave vaisselle à capot double.

Lieu d'exécution et de livraison : Cuisine du 132, rue d'Aubervilliers, à Paris 19^e.

Date prévisionnelle d'achat : fin mars 2006.

Lieu et modalité de transmission des candidatures et des offres : par courrier à la Caisse des écoles du 19^e — 40, rue d'Hautpoul, 75019 Paris, par mél.

Date limite de remise des candidatures et des offres : le mercredi 22 mars 2006 à 16 h.

Documents à présenter lors de la remise des candidatures et des offres :

- Proposition commerciale avec offre de prix ;
- Le cahier des charges signé à chaque page ;
- Références sur des installations similaires ;
- Les déclarations sur l'honneur, dûment datées et signées par le candidat ;
- qu'il est en règle avec ses obligations fiscales et sociales relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi ou celles du pays du pouvoir adjudicateur,
- qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir,
- qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 324.9, L. 324.10, L. 341.6, L. 125.1 et L. 125.3 du Code du travail,
- R.I.B.

Informations complémentaires : pour postuler à ce marché veuillez prendre contact avec le Service Technique et Logistique qui organisera une visite avec les candidats. Caisse des Ecoles du 19^e — 40, rue d'Hautpoul, 75019 Paris — M. Xavier GALIPAUD, responsable technique et logistique — Téléphone : 01 42 06 03 00 — Télécopie : 01 42 06 06 92 — xaviergalipaud@cde19.net.

Critères de jugement des offres :

- Valeur technique de l'offre (50 %) ;
- Expérience de travaux pour des établissements similaires (25 %) ;
- Prix (25 %).

Tous les candidats ayant présenté une offre pourront être invités à négocier.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DMG-2006-0002.

Code catégorie d'achat : 70.02 / Conseil en organisation.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction des Moyens Généraux.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : MAIRIE DE PARIS — *Direction des Moyens Généraux* — Sous Directions des Implantations Administratives et de la Logistique — S.G.P.L. — 207, rue de Bercy, 75587 Paris Cedex 12 — Téléphone : 01 71 27 02 09 — Télécopie : 01 71 27 02 75.

Objet du marché : assistance à la maîtrise d'ouvrage sur des propositions d'un programme de travaux de modernisation et d'aménagement de certaines structures de traitement du courrier situées dans le pôle Hôtel de Ville - Lobau.

Lieu d'exécution ou de livraison : Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 10 avril 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Direction des Moyens Généraux — Service des Affaires Générales — Bureau des Marchés — Tour Mattéi — 207, rue de Bercy, 75587 Paris Cedex 12 — 10^e étage — bureau 1014 — Téléphone : 01 71 27 01 19 — Télécopie : 01 71 27 02 72 — Mél : sandrine.frevent@paris.fr.

Modalités de remise des offres : date limite de retrait des dossiers : 30 mars 2006 — Adresse de remise des offres :

idem que pour l'adresse de retrait des dossiers — Les offres peuvent être remises par courrier, par télécopie ou sur place.

Date limite de dépôt des offres : 30 mars 2006 à 17 h.

Informations complémentaires : personne à contacter pour les renseignements techniques : — Mme Martine RENAUDIN (pour la partie Bureau du courrier), téléphone : 01 71 27 02 10, télécopie : 01 71 27 02 75, mél : martine.renaudin@paris.fr ; — M. Pierre-Alain MICHELOT (pour la partie réseau pneumatique), téléphone : 01 42 76 63 58, télécopie : 01 42 76 61 19, pierre-alain.michelot@paris.fr ; — Personne à contacter pour tout renseignement administratif : Mlle Marianne KHIEEN ; téléphone : 01 71 27 01 15, télécopie : 01 71 27 02 72, mél : marianne.khien@paris.fr — Critères de jugement des offres : 1 — Valeur technique de la démarche proposée (50 %), 2 — Expérience dans le domaine (30 %), 3 — Prix (20 %) — Durée du marché : 6 mois à compter de la date de notification — Marché à prix ferme global et forfaitaire — Visite à prévoir, contacter : — Mme Martine RENAUDIN (pour la partie Bureau du courrier), téléphone : 01 71 27 02 10, télécopie : 01 71 27 02 75, mél : martine.renaudin@paris.fr ; — M. Pierre-Alain MICHELOT (pour la partie réseau pneumatique) ; téléphone : 01 42 76 63 58, télécopie : 01 42 76 61 19, pierre-alain.michelot@paris.fr.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DU-2006-0011.

Code catégorie d'achat : 79.01 / Expertises immobilières et foncières et services.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction de l'Urbanisme.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Mairie de Paris — Direction de l'Urbanisme — Sous-Direction de l'Action Foncière — Bureau des Opérations Immobilières — 17, bd Morland, 75181 Paris Cedex 04 — Téléphone : 01 42 76 70 64 (secrétariat).

Objet du marché : marché de prestations de service pour l'expertise des droits immobiliers détenus par la Ville de Paris sur une partie de l'immeuble situé 43, rue Bayen, à Paris 17^e.

Lieu d'exécution ou de livraison : Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 24 avril 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Mairie de Paris — Direction de l'Urbanisme — S.D.A.G. — B.B.M.C.G. — Marchés — 17 bd, Morland, 75181 Paris Cedex 04 — Bureaux 11107 ou 11109 (11^e étage) — Télécopie : 01 42 76 70 50 — Mél : sophie.delorme.DU@paris.fr ou evelyne.bisson.du@paris.fr.

Modalités de remise des offres : ne seront acceptées que les offres envoyées par pli recommandé ou remises à l'adresse suivante : Mairie de Paris — Direction de l'Urbanisme — S.D.A.G. — B.B.M.C.G. — Marchés — Bureau 11105 (11^e étage) — 17, boulevard Morland, 75181 Paris Cedex 04 — Les offres devront porter en haut et à gauche le n° du marché ainsi que la mention « offre » « ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis ».

Date limite de dépôt des offres : 3 avril 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : les critères de jugement seront les suivants, par ordre d'importance décroissante : critère n° 1 — Offre de prix, appréciée au global et dans sa décomposition (coefficient de pondération : 50 %) ; Critère n° 2 — Expérience antérieure dans les missions d'expertise du même ordre et adéquation des C.V. des

intervenants potentiels avec les prestations à exécuter (coefficient de pondération : 35 %) ; Critère n° 3 — Précision et pertinence de la proposition (coefficient de pondération : 15 %). Renseignements d'ordre technique : Mairie de Paris — Direction de l'Urbanisme — Sous-Direction de l'Action Foncière — Bureau des Opérations Immobilières — 17, bd Morland, 75181 Paris Cedex 04 — Téléphone : 01 42 76 35 46 ; Renseignements d'ordre administratif : Mairie de Paris — Direction de l'Urbanisme — S.D.A.G. — B.B.M.C.G. — Marchés — 17, bd Morland, 75181 Paris Cedex 04 — Bureau 11105 (11^e étage) — Téléphone : 01 42 76 22 74 — Télécopie : 01 42 76 70 50 — Mél : francois-regis.perge@paris.fr.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DU-2006-0012.

Code catégorie d'achat : 79.01 / Expertises immobilières et foncières et services.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction de l'Urbanisme.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Ville de Paris — Direction de l'Urbanisme — Sous-Direction de l'Action Foncière — Bureau des Opérations Immobilières — 17, bd Morland, 75181 Paris Cedex 04 — Téléphone : 01 42 76 70 64 (secrétariat).

Objet du marché : marché de prestations de service d'expertise immobilière d'un ensemble immobilier communal situé, 68 bis, rue René Boulanger (Villa du Lavoir), à Paris 10^e.

Lieu d'exécution ou de livraison : Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 10 avril 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Mairie de Paris — Direction de l'Urbanisme — S.D.A.G. — B.B.M.C.G. — Marchés — 17, bd Morland, 75181 Paris Cedex 04 — Bureaux 11107 ou 11109 (11^e étage) — Télécopie : 01 42 76 70 50 — Mél : sophie.delorme.DU@paris.fr ou evelyne.bisson.du@paris.fr.

Modalités de remise des offres : ne seront acceptées que les offres envoyées par pli recommandé ou remises à l'adresse suivante : Mairie de Paris — Direction de l'Urbanisme — S.D.A.G. — B.B.M.C.G. — Marchés — Bureau 11105 — 17, boulevard Morland, 75181 Paris Cedex 04 — Les offres devront porter en haut et à gauche le n° du marché ainsi que la mention « offre » « ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis ».

Date limite de dépôt des offres : 27 mars 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : l'expertise devra être remise au plus tard le mardi 9 mai 2006. Les critères de jugement seront les suivants, par ordre d'importance décroissante : critère n° 1 — Offre de prix, appréciée au global et dans sa décomposition (coefficient de pondération : 50 %) ; Critère n° 2 — Expérience antérieure dans les missions d'expertise du même ordre et adéquation des C.V. des intervenants potentiels avec les prestations à exécuter (coefficient de pondération : 25 %) ; Critère n° 3 — Précision et pertinence de la proposition (coefficient de pondération : 25 %). Renseignements d'ordre technique : Mairie de Paris — Direction de l'Urbanisme — Sous-Direction de l'Action Foncière — Bureau des Opérations Immobilières — 17, bd Morland, 75181 Paris Cedex 04 — Téléphone : 01 42 76 35 46 ; Renseignements d'ordre administratif : Mairie de Paris — Direction de l'Urbanisme — S.D.A.G. — B.B.M.C.G. — Marchés — 17, bd Morland, 75181 Paris Cedex 04 — Bureau 11105 (11^e étage) — Téléphone : 01 42 76 22 74. Télécopie : 01 42 76 70 50 — Mél : francois-regis.perge@paris.fr.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DU-2006-0013.

Code catégorie d'achat : 79.01 / Expertises immobilières et foncières et services.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction de l'Urbanisme.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Mairie de Paris — Direction de l'Urbanisme — Sous-Direction de l'Action Foncière — Bureau des Opérations Immobilières — 17, bd Morland, 75181 Paris Cedex 04 — Téléphone : 01 42 76 70 64 (secrétariat).

Objet du marché : marché de prestations de service d'expertise immobilière d'un lot communal dépendant de l'immeuble situé 12, place des Victoires, à Paris 2^e.

Lieu d'exécution ou de livraison : Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 10 avril 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Mairie de Paris — Direction de l'Urbanisme — S.D.A.G. — B.B.M.C.G. — Marchés — 17, bd Morland, 75181 Paris Cedex 04 — Bureaux 11105 ou 11107 (11^e étage) — Télécopie : 01 42 76 70 50 — Mél : sophie.delorme.DU@paris.fr ou evelyne.bisson.du@paris.fr.

Modalités de remise des offres : ne seront acceptées que les offres envoyées par pli recommandé ou remises à l'adresse suivante : Mairie de Paris — Direction de l'Urbanisme — S.D.A.G. — B.B.M.C.G. — Marchés — Bureau 11105 — 17, boulevard Morland, 75181 Paris Cedex 04. Les offres devront porter en haut et à gauche le n° du marché ainsi, que la mention « offre » « ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis ».

Date limite de dépôt des offres : 27 mars 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : l'expertise devra être remise au plus tard le mardi 2 mai 2006. Les critères de jugement seront les suivants, par ordre d'importance décroissante : critère n° 1 — Offre de prix, appréciée au global et dans sa décomposition (coefficient de pondération : 50 %) ; Critère n° 2 — Expérience antérieure dans les missions d'expertise du même ordre et adéquation des C.V. des intervenants potentiels avec les prestations à exécuter (coefficient de pondération : 35 %) ; Critère n° 3 — Précision et pertinence de la proposition (coefficient de pondération : 15 %) ; Renseignements d'ordre technique : Mairie de Paris — Direction de l'Urbanisme — Sous-Direction de l'Action Foncière — Bureau des Opérations Immobilières — 17, bd Morland, 75181 Paris Cedex 04 — Téléphone : 01 42 76 35 46 ; Renseignements d'ordre administratif : Mairie de Paris — Direction de l'Urbanisme — S.D.A.G. — B.B.M.C.G. — Marchés — 17, bd Morland, 75181 Paris Cedex 04 — Bureau 11105 (11^e étage) — Téléphone : 01 42 76 22 74 — Télécopie : 01 42 76 70 50 — Mél. : francois-regis.perge@paris.fr.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPA-2006-0130.

Code catégorie d'achat : 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Section Locale d'Architecture du 17^e arrondissement — 16/20, rue des Batignolles, 75017 Paris.

Objet du marché : mise aux normes électriques des armoires.

Lieu d'exécution ou de livraison : Ecole maternelle — 21, rue André Bréchet, 75017 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 10 juillet 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Section Locale d'Architecture du 17^e arrondissement — 16/20, rue des Batignolles, 75017 Paris.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste avec un avis de réception postal, soit remises contre récépissé de façon à parvenir avant 12 h à la date indiquée dans le présent avis. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 24 mars 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : Téléphone : 01 44 69 18 35 — M. VAILLANT — Télécopie : 01 44 69 18 40.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPA-2006-0136.

Code catégorie d'achat : 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Section Locale d'Architecture des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements — 15, rue du Regard, 75006 Paris.

Objet du marché : travaux de mise aux normes des installations électriques et des faux plafonds dans les circulations et dans le hall d'entrée du conservatoire Jean Philippe Rameau.

Lieu d'exécution ou de livraison : 3 ter, rue Mabillon, 75006 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 10 juillet 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Section Locale d'Architecture des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements — 15, rue du Regard / 112, rue de Rennes, 75006 Paris — Téléphone : 01 53 63 30 50 — Télécopie : 01 45 44 81 74.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste, sous pli recommandé avec accusé de réception, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements avant les date et heure indiquées dans le présent avis.

Date limite de dépôt des offres : 27 mars 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : auprès de M. ZWYSIG.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPA-2006-0137.

Code catégorie d'achat : 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Section Locale d'Architecture du 12^e arrondissement — 212, avenue Daumesnil, 75012 Paris.

Objet du marché : modernisation de 8 menuiseries extérieures dans la circulation et 2 salles du 3^e étage du Conservatoire Municipal Paul Dukas — 45, rue de Picpus, 75012 Paris.

Lieu d'exécution ou de livraison : Conservatoire Paul Dukas
— 45, rue de Picpus, 75012 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :
17 juillet 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Section Locale d'Architecture du 12^e arrondissement, 212, avenue Daumesnil, 75012 Paris — Bureau des Marchés, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Modalités de remise des offres : les offres doivent être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception, soit remises contre reçu de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture du 12^e arrondissement avant les date et heure indiquées dans le présent avis. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 28 mars 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : pour tous renseignements : Francis VIAL — Téléphone : 01 53 02 47 16.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPA-2006-0120.

Code catégorie d'achat : 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Section Locale d'Architecture du 17^e arrondissement — 16/20, rue des Batignolles, 75017 Paris — P.R.M. : M. LE NEVANIC.

Objet du marché : mise en place d'un système de drainage et d'un sol souple en jardin.

Lieu d'exécution ou de livraison : Halte garderie — 41, rue Gauthery, 75017 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :
1^{er} juin 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Section Locale d'Architecture du 17^e arrondissement — 16/20, rue des Batignolles, 75017 Paris.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé de façon à parvenir avant 12 h à la date indiquée dans le présent avis. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 20 mars 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : Téléphone : 01 44 69 18 35 — M. VAILLANT — Télécopie : 01 44 69 18 40.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPA-2006-0128.

Code catégorie d'achat : 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Section Locale d'Architecture du 17^e arrondissement — 16/20, rue des Batignolles, 75017 Paris — P.R.M. : M. LE NEVANIC.

Objet du marché : réfection de l'étanchéité de la terrasse et remplacement du sol.

Lieu d'exécution ou de livraison : Crèche municipale — 35, rue Dautancourt, 75017 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :
3 juillet 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Section Locale d'Architecture du 17^e arrondissement — 16/20, rue des Batignolles, 75017 Paris.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé de façon à parvenir avant 12 h à la date indiquée dans le présent avis. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 29 mars 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : Téléphone : 01 44 69 18 35 — M. VAILLANT — Télécopie : 01 44 69 18 40.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPA-2006-0139.

Code catégorie d'achat : 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Section Locale d'Architecture du 12^e arrondissement — 212, avenue Daumesnil, 75012 Paris — Téléphone : 01 53 02 47 00 — Télécopie : 01 43 40 94 38.

Objet du marché : modernisation du réfectoire de l'Ecole Maternelle — 12, rue d'Artagnan. La surface au sol est d'environ 110 m².

Lieu d'exécution ou de livraison : Ecole Maternelle — 12, rue d'Artagnan, 75012 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :
10 juillet 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Bureau des Marchés — Section Locale d'Architecture du 12^e arrondissement — 212, avenue Daumesnil, 75012 Paris, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Modalités de remise des offres : les offres doivent être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture du 12^e arrondissement avant les date et heure indiquées dans le présent avis. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 31 mars 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : pour tous renseignements techniques : Francis VIAL — Téléphone : 01 53 02 47 16.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPA-2006-0135.

Code catégorie d'achat : 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Section Locale d'Architecture du 14^e arrondissement — 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris — Téléphone : 01 53 90 68 30 — Télécopie : 01 53 90 68 50.

Objet du marché : restructuration partielle des locaux du rez-de-chaussée.

Lieu d'exécution ou de livraison : Crèche collective — 28, rue Hippolyte Maindron, 75014 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations /des travaux : 17 juillet 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Section Locale d'Architecture du 14^e arrondissement — 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste, sous pli recommandé avec accusé de réception, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture du 14^e arrondissement, 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris.

Date limite de dépôt des offres : 7 avril 2006 à 12 h.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPE-2006-0043.

Code catégorie d'achat : 81.34 / Maintenance des appareils réseau assainissement et bruit.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction de la Protection de l'Environnement.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Bureau de la Qualité, des Méthodes et du Développement Technique — 53, rue Jean-Jacques Rousseau, 75001 Paris. Téléphone : 01 55 80 28 42 — Télécopie : 01 55 80 28 94.

Objet du marché : vérification périodique et maintenance des sonomètres détenus par le Bureau de la Qualité, des Méthodes et du Développement Technique et par le Bureau de la Prévention des Risques Professionnels.

Lieu d'exécution ou de livraison : Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 1^{er} juillet 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Bureau de la Qualité, des Méthodes et du Développement Technique — 53 rue Jean-Jacques Rousseau, 75001 Paris — 4^e étage — Bureau 42 — Téléphone : 01 51 80 28 42 — Télécopie : 01 55 80 28 94.

Modalités de remise des offres : les dossiers des candidats seront transmis : soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal, soit remis au service contre récépissé, les jours ouvrés de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h, à l'adresse suivante : Direction de la Protection de l'Environnement — Bureau de la Qualité, des Méthodes et du Développement Technique — 53, rue Jean-Jacques Rousseau, 75001 Paris — 4^e étage — Bureau 42 — Téléphone : 01 55 80 28 42 — Télécopie : 01 55 80 29 94.

Date limite de dépôt des offres : 14 avril 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : des visites sur le site où sont détenus les sonomètres pourront avoir lieu pendant la durée de préparation des offres. Ces visites auront lieu sur rendez-vous pris au préalable auprès de : M. François AIME, Cellule essais expérimentation du Bureau Qualité, Méthodes et Développement Technique — 12, place de la Porte de Vanves, 75014 Paris — Téléphone : 01 45 45 85 94.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : STREA-2006-0011.

Code catégorie d'achat : 82.70 / Conception graphique, maquette (communication).

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction de la Protection de l'Environnement.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Service Technique de l'Eau et de l'Assainissement — 27, rue du Commandeur, 75014 Paris à l'attention de Mme AMABLE — 01 53 68 76 64 — Télécopie : 01 53 68 76 99.

Objet du marché : conception des visuels et mise en page des documents nécessaires à l'appel à projets pour le dispositif de solidarité eau-assainissement de la Ville de Paris.

Lieu d'exécution ou de livraison : Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 10 mars 2006.

Adresse de retrait des dossiers : auprès du service acheteur, les jours ouvrés, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

Modalités de remise des offres : par lettre recommandée avec A.R. ou à l'adresse de retrait des dossiers, les jours ouvrés, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

Date limite de dépôt des offres : 9 mars 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : renseignements complémentaires auprès de Mme AMABLE (marie-christine.amable@paris.fr).

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPE-2006-0040.

Code catégorie d'achat : 97.08 / Travaux sur les locaux de la D.P.E.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction de la Protection de l'Environnement.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Section des Locaux — 66, rue de Meaux, 75019 Paris — Téléphone : 01 53 72 54 00 — Télécopie : 01 42 38 15 48.

Objet du marché : réfection complète du réseau de plomberie et travaux annexes dans des locaux situés au 40/42, rue Pétiou, à Paris (11^e).

Lieu d'exécution ou de livraison : 40/42, rue Pétiou, 75011 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 22 mai 2006.

Adresse de retrait des dossiers : identique à celle du service acheteur. Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 18 h et le vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit remises à l'adresse de retrait contre récépissé, soit être envoyées par voie postale sous pli recommandé avec accusé de réception à l'adresse de retrait. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou message électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 3 avril 2006 à 17 h.

Informations complémentaires : avant de procéder à l'attribution du marché, la personne publique se réserve le droit d'engager des négociations avec le ou les candidats (trois au maximum) qui auront proposé les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères de jugement des offres définis au Règlement de la Consultation.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPJEV-2006-0037.

Code catégorie d'achat : 98.05 / Travaux dans les jardins publics.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Circonscription Sud-Est — 10, rue Bruneseau, 75013 Paris.

Objet du marché : fabrication et pose d'une clôture barreaudée place d'Italie, 75013.

Lieu d'exécution ou de livraison : place d'Italie, 75013 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 3 avril 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Accueil 2^e étage — Circonscription Sud-Est — D.P.J.E.V. — 10, rue Bruneseau, 75013 Paris.

Modalités de remise des offres : sous pli cacheté.

Date limite de dépôt des offres : 20 mars 2006 à 12 h.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPP-2006-0002.

Code catégorie d'achat : 72.02 / Campagnes de communication.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction Prévention et Protection.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : D.P.P. — Bureau de l'administration générale — 32, quai des Célestins, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 75 70 — Télécopie : 01 42 76 75 85.

Objet du marché : mise en place d'un système d'alerte et d'information à la Ville de Paris.

Lieu d'exécution ou de livraison : Paris intra-muros.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 3 avril 2006.

Adresse de retrait des dossiers : D.P.P. (bureau 554) — 32, quai des Célestins, 75004 Paris de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé, soit remises contre récépissé à l'adressé ci-dessus.

Date limite de dépôt des offres : 15 mars 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : les renseignements peuvent être obtenus auprès de M. QUEMENER — Mél : alain.quemener@paris.fr — Téléphone : 01 42 76 74 98.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DJS-2006-0021.

Code catégorie d'achat : 70.06 / Autres études à caractère général et technologique.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction de la Jeunesse et des Sports.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Service de l'Équipement — Bureau de l'Entretien des Équipements et Services Techniques.

Objet du marché : étude relative à la création d'un C.C.T.P. en vue de l'achat d'un bassin démontable pour l'opération Paris Plage.

Lieu d'exécution ou de livraison : Paris, 4^e.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 27 mars 2006.

Adresse de retrait des dossiers : pour tout renseignement complémentaire : 01 42 76 35 50.

Modalités de remise des offres : par voie postale ou remises sur place à l'adresse suivante : Direction de la Jeunesse

et des Sports — Service de l'Équipement — Bureau de l'Entretien des Équipements et Services Techniques — Bureau 414 — 25, boulevard Bourdon, 75004 Paris.

Date limite de dépôt des offres : 20 mars 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : les candidats devront fournir un dossier comprenant un D.C.5, des références et qualifications, un D.C.4 en cas de cotraitance et un devis relatif aux prestations demandées.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DJS-2006-0022.

Code catégorie d'achat : 97 06 / Etudes et travaux sur les installations sportives.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction de la Jeunesse et des Sports.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Service de l'Équipement — Bureau de l'entretien des équipements et service technique — 25, boulevard Bourdon, 75004 Paris.

Objet du marché : création d'un monte handicapé au Centre d'Animation Reuilly.

Lieu d'exécution ou de livraison : 19, rue Hénard, 75012 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 3 juillet 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Direction de la Jeunesse et des Sports — Bureau de l'Entretien des Équipements et Service Technique — Bureau 416 — 25, bld Bourdon, 75004 Paris.

Modalités de remise des offres : par courrier ou contre récépissé à : Ville de Paris — Direction de la Jeunesse et des Sports — Bureau de l'Entretien des Équipements et Service Technique — Bureau 416 — 25, bld Bourdon, 75004 Paris. Aucun envoi par télécopie ou par voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 27 mars 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : il est prévu une période de préparation de 12 semaines préalablement à l'installation de l'appareil. Pour tout renseignement d'ordre technique, vous pouvez contacter : M. Christophe ROSSI ou M. Jean-Claude ROUSSEAU — Téléphone : 01 42 76 39 57 — 01 42 76 26 20. Pour tout renseignement d'ordre administratif, vous pouvez contacter : Blandine PARIGOT — Téléphone : 01 42 76 70 66.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DASCO-2006-0009.

Code catégorie d'achat : 72.07 / Etudes, sondages et enquêtes de communication.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction des Affaires Scolaires.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Sous-Direction de l'Enseignement Supérieur — Bureau de l'Enseignement supérieur — Téléphone : 01 55 43 26 91 ou 26 87 — mél : saliha.hamani@paris.fr.

Objet du marché : le marché a pour objet de mettre à jour (pour l'année universitaire 2006/2007) la base de données du « Répertoire des savoirs à Paris », publié en novembre 2005, de réaliser la maquette sur le modèle de la brochure 2005/2006 et de créer le visuel de la couverture. L'objectif est de réaliser une brochure en quadri-chromie qui comportera cent douze (112) pages,

108 pages intérieures et 4 de couverture, selon un format fermé (148 x 210) soit un format ouvert (297 x 210).

Lieu d'exécution ou de livraison : Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 7 avril 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Direction des Affaires Scolaires — Sous-Direction de l'Enseignement Supérieur — Bureau de l'Enseignement Supérieur — 2 bis, rue Nicolas Houël, 75005 Paris — Télécopie : 01 55 43 26 76.

Modalités de remise des offres : pièces à fournir : devis détaillé indiquant la nature des prestations fournies, le coût horaire, la durée de travail du (des) intervenant(s), et les délais d'exécution ; Références ; Echantillons des réalisations précédemment effectuées pour des prestations de même nature nécessitant des travaux de recherche, synthèse, réécriture, et création de ligne éditoriale ; C.V. détaillé du (des) intervenant(s).

Date limite de dépôt des offres : 28 mars 2006 à 17 h.

Type de procédure : marché à procédure adaptée.

Type de marché : marché public de fournitures courantes et services.

Identification de l'organisme qui passe le marché : Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Nom et adresse du service acheteur : Sous-Direction des Ressources — Service de la Logistique et des Achats — 5, boulevard Diderot, 75012 Paris — Téléphone : 01 44 67 15 55 ou 15 57 — Télécopie : 01 44 67 15 51.

Objet du marché : acheminement du Fret pour les personnels du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris à destination des départements d'Outre-Mer dans le cadre des voyages dits de congés bonifiés. (Les quantités prévues concernant le Fret pour ces 4 destinations à compter du 1^{er} mai 2006 sont présentées dans l'annexe n° 1 du C.C.P.)

Prestations divisées en lots : possibilité de présenter une offre pour un lot, plusieurs lots ou l'ensemble des lots :

- 1 : Fret des passagers, aller / retour, à destination de la Guadeloupe (option : destination St Martin) ;
- 2 : Fret des passagers, aller / retour, à destination de la Martinique (option : destination St. Martin) ;
- 3 : Fret des passagers, aller / retour, à destination de la Réunion ;
- 4 : Fret des passagers, aller / retour, à destination de la Guyane.

Caractéristiques principales : chaque passager bénéficie d'un excédent de bagages de 15 kg (en sus des 25 kg inclus dans le prix du billet) pris en charge par l'administration ; les enfants de moins de 2 ans ont droit à chacun à 40 kg en fret. Ces bagages devront être déposés dans un délai de 3 ou 4 jours précédant la date du décollage au niveau du fret de l'aéroport de départ.

Date prévisionnelle de début d'exécution du marché : 1^{er} mai 2006. Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation. L'unité monétaire utilisée est l'euro.

Retrait des dossiers : les sociétés intéressées doivent se faire connaître au C.A.S.V.P., Service de la Logistique et des Achats, par télécopie au 01 44 67 15 51.

Les renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être formulés aux coordonnées suivantes : Mme Carole DEMARCY — Téléphone : 01 44 67 15 55 ou 01 44 67 15 57 — Télécopie : 01 44 67 15 51.

Lieu et modalités de réception des offres : Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris — Service de la Logistique et des Achats — Bureau des achats (bureau 5326) — 5, boulevard Diderot, 75012 Paris.

Date limite de réception des offres : 27 mars 2006 à 16 h.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre décroissant) :

— Prix — Noté de 1 à 5 (pondération 6) ;

— Capacités techniques et humaines — Noté de 1 à 5 (pondération 4).

Pièce à fournir par le candidat : attestation sur l'honneur prouvant que le candidat est à jour de ses cotisations fiscales et sociales de l'année 2005.

Date d'envoi du présent avis d'appel public à la concurrence : 1^{er} mars 2006.

Procédure : passé selon la procédure adaptée.

Type de marché : travaux.

Identification de l'organisme qui passe le marché : Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris — Mme la Directrice Générale — Sous-Direction des Ressources — Service des Travaux — 5, boulevard Diderot, 75012 Paris — Télécopie : 01 44 67 17 02.

Objet du marché : aménagement d'un local d'archives.

Lieu d'exécution des travaux : résidence Gambetta — 14, rue du Retrait, 75020 Paris.

Date prévisionnelle de début des travaux : 2^e quinzaine du mois de mai 2006.

Durée des travaux : 2 mois.

Lieu de retrait des dossiers : auprès de M. LAPLACE — Bureau 5423 — Service des Travaux du C.A.S.V.P. de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

Les renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus auprès de M. LAPLACE en téléphonant au 01 44 67 17 19 ou en télécopiant au 01 44 67 17 02.

Les renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de M. VIE, au Bureau d'Etudes Techniques du C.A.S.V.P., en téléphonant au 01 53 60 91 52 ou en télécopiant au 01 53 60 91 41.

Date limite de dépôt des offres : 6 avril 2006, à 16 h.

Lieu de dépôt des offres : auprès de M. LAPLACE — Bureau 5423 — Service des Travaux du C.A.S.V.P., de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

— déclaration sur l'honneur prévue aux articles 45 et 46 du Code des marchés publics ;

— références des prestations similaires de moins de 3 ans.

Critère de jugement des offres :

— valeur technique des offres : coefficient 6 ;

— valeur financière des offres : coefficient 4.

Modalités de réception des offres : par courrier.

Date d'envoi du présent avis d'appel public à la concurrence : 3 mars 2006.

DIRECTION DE L'URBANISME

**Avis aux constructeurs relatif au respect
du délai d'instruction des déclarations de travaux**

L'attention des constructeurs est particulièrement appelée sur la nécessité d'attendre l'issue du délai d'instruction de leur déclaration de travaux — 1 mois ou 2 mois selon les cas — avant d'entreprendre lesdits travaux. En effet, même lorsqu'il existe une présomption de conformité du projet aux règles d'urbanisme, il n'est pas possible de préjuger de façon certaine la décision administrative tant que tous les éléments de l'instruction n'ont pas été recueillis et notamment l'avis de l'architecte des Bâtiments de France.

Passer outre à cette obligation constitue une infraction passible de sanctions pénales dans les mêmes conditions que celles prévues par la réglementation du permis de construire.

Lexique

Arrondissement – Références et numéro du dossier – Lieu des travaux – Nom et adresse du pétitionnaire – Nom et adresse de l'architecte – Objet de la pétition.

S.H.O.N. : Surface Hors Œuvre Nette

S.T. : Surface du Terrain

I.S.M.H. : Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques

M1 : 1^{er} permis modificatif

M2 : 2^e permis modificatif (etc.)

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

POSTES A POURVOIR

Direction du Patrimoine et de l'Architecture. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H).

Service : Agence d'études d'architecture.

Poste : adjoint au chef de l'agence d'études d'architecture, responsable administratif du service.

Contact : M. FRANJOU, chef de l'agence ou Mlle ALBUMAZARD, adjointe — Téléphone : 01 43 47 82 10 / 82 14.

Référence : B.E.S. 06-G.02.28.

Direction des Affaires Scolaires. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

FICHE DE POSTE

Grade : agent de catégorie A (F/H).

LOCALISATION

Direction des Affaires Scolaires — Sous-Direction de l'Administration Générale et de la Prévision Scolaire — Bureau des technologies de l'information et de la communication — 3, rue de l'Arsenal, 75004 Paris.

NATURE DU POSTE

Titre : responsable de l'informatique scolaire.

Contexte hiérarchique : sous l'autorité du responsable de la section « Assistance aux utilisateurs ». La section a en charge la définition, la mise en œuvre et le suivi de la politique informatique de la DASCO en direction de l'ensemble des usagers, soit les services administratifs (850 postes de travail sur 14 sites) et les établissements scolaires du premier et second degré municipal et département (environ 10 000 postes de travail sur 800 sites).

Attributions :

Le responsable de l'informatique scolaire assure la mise en œuvre et le suivi de la politique informatique en direction des écoles, lycées municipaux et collèges départementaux. Il adapte divers niveaux d'intervention en fonction du contexte : gestion en régie directe des écoles ; conseils et assistance en direction des établissements du second degré. Il est conduit à ce titre à se déplacer sur les sites extérieurs et à travailler en étroite relation avec la Direction des Services et Technologies de l'Information.

Il a également en charge les relations avec l'Education nationale (rectorat, inspection primaire, C.R.D.P...) ainsi que le suivi des expérimentations pédagogiques. Il assure le suivi du marché de maintenance informatique des écoles.

Il contribue également en transversal au suivi administratif de l'ensemble de la section « assistance aux utilisateurs » (suivi du budget et des commandes...), élaboration de marchés.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation et compétences souhaitées :

- formation informatique niveau cadre A (bac + 4 ou 5 = maîtrise, D.E.S.S,...) ;
- expertise microsoft ;
- expertise en matière de gestion du poste de travail et de help desk ;
- connaissances en matière de réseau informatique ;
- bonne maîtrise des procédures administratives et connaissances en matière de marchés publics.

Qualités requises :

- capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction ;
- qualités relationnelles, capacité à faire fonctionner un réseau complexe de référents ;
- capacité à conduire des projets transversaux ;
- qualités d'adaptation.

CONTACT

Mme Roselyne MARTEL, chef du Bureau des technologies de l'information et de la communication — Téléphone : 01 42 76 39 63.

Poste à pourvoir à compter du 27 février 2006.

Direction des Moyens Généraux. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 12082.

Grade : agent de catégorie A (F/H).

LOCALISATION

Direction des Moyens Généraux — Sous-direction des Achats — Bureau des Prestations et des Fournitures — Tour-Matteï — 207, rue de Bercy, 75012 Paris — Arrondt ou Département : 75 — Accès : métro Gare de Lyon.

NATURE DU POSTE

Titre : chef de la Section des imprimés.

Conteste hiérarchique : sous l'autorité du cadre A responsable du Bureau des Prestations et des Fournitures.

Attributions : le Bureau des Prestations et des Fournitures (34 agents) a la responsabilité de gérer les achats communs de la collectivité parisienne (services des directions municipales, départementales et des mairies d'arrondissement). Il prépare les marchés des secteurs de sa compétence : le mobilier, les équipements bureautiques, électroménagers et audiovisuels le papier et les imprimés, les fournitures de bureau, les consommables informatiques, divers matériels banalisés ainsi que de nombreuses prestations (nettoyage de locaux, de vitres, déménagements administratifs,...).

Son champ d'activité est vaste et en extension. Le bureau est organisé en sections, chacune dirigés par un cadre confirmé.

Données significatives de l'activité de la section des imprimées : près de quarante marchés techniques et sectoriels, plus de 2 000 références d'imprimés, plus de 3 millions d'€ d'achats annuels,...

Attributions du poste :

Le chef de la section a pour mission principale d'assurer la gestion des achats relevant de sa compétence. Il programme les marchés de son secteur : évaluation des besoins (coordination et expression des besoins transversaux des directions utilisatrices), mise au point des cahiers des charges, études de marchés, relations fournisseurs et utilisateurs, évaluation des prestations et amélioration de la performance. Il participe à la mise en place des outils et indicateurs de gestion pertinents : tableaux de bord, objectifs stratégiques, base de données,...

Il anime une équipe de 4 collaborateurs dont un cadre B. Il participe à l'animation de cercles de qualité « internes » (au bureau) et « externes » (avec participation au réseau des acheteurs locaux).

Il a vocation à proposer des solutions d'amélioration et à suivre des projets innovants :

développement du réseau achat, utilisation des nouvelles technologies (bons de commande dématérialisés, commande en ligne, carte d'achat,...) optimisation des ressources, recherches d'économies, développement durable,...

Intérêt du poste : approche complète de l'achat public dans ses dimensions tant juridiques qu'économiques et opérationnelles. Participation active au projet de modernisation de l'achat public au sein de la collectivité parisienne.

Formation souhaitée :

- Forte dimension technique justifiant le recrutement d'un professionnel de la filière de l'impression.
- Connaissance et pratique de l'achat public

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : pratique de l'informatique Windows, Word, Excel et Outlook

Qualités requises :

- N° 1 : aptitude au travail en équipe ;
- N° 2 : aptitude au management ;
- N° 3 : capacités d'expertise et de communication avec des interlocuteurs variés.

CONTACT

Jean-Philippe JEANNEAU-REMINIAC — Chef du Bureau des Prestations et des Fournitures — Téléphone : 01 71 27 02 49 — Mél : jean-philippe.jeanneau-reminiac@paris.fr.

Le Directeur de la Publication :
Bernard GAUDILLERE